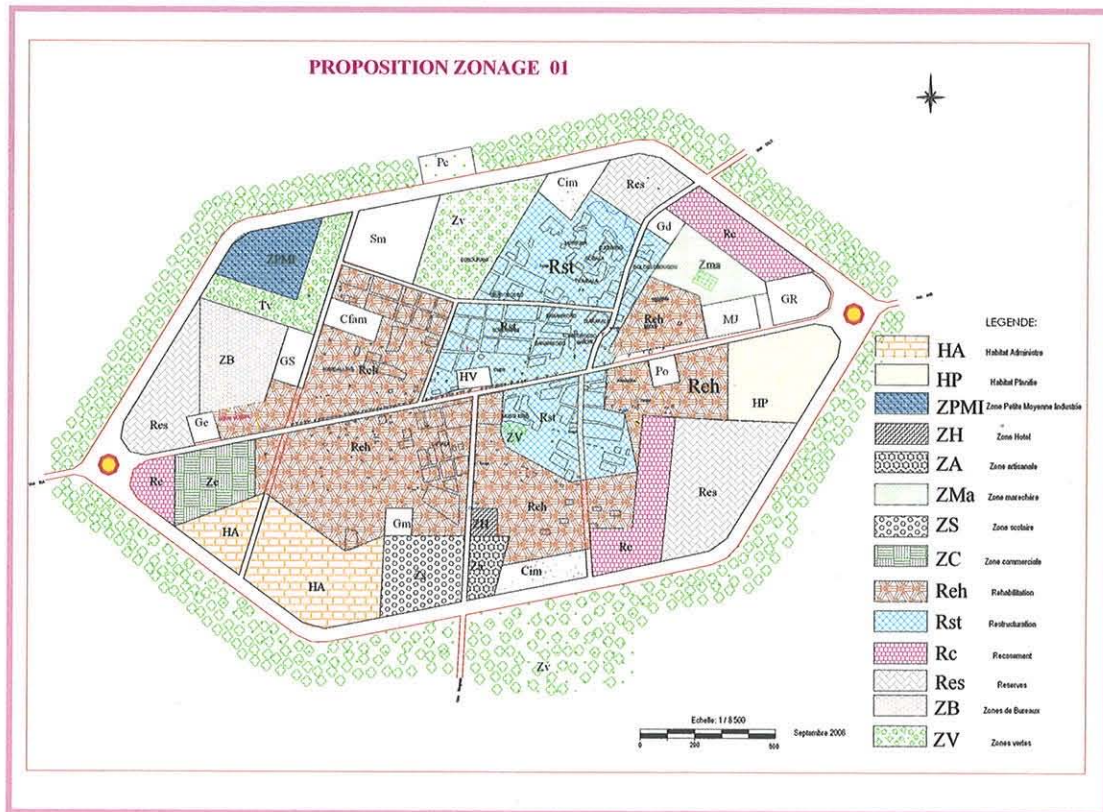

DIRECTION NATIONALE DE L'URBANISME
ET DE L'HABITAT

Authentifié, le.....
10^h 5 SEPT 2007
Le Secrétaire Général
du Gouvernement

SCHEMA DIRECTEUR D'URBANISME DE YANGASSO ET ENVIRONS



RAPPORT DEFINITIF



Joe
PRIMATURE

SECRETARIAT GENERAL
DU GOUVERNEMENT

REPUBLIQUE DU MALI
Un Peuple – Un But – Une Foi

DECRET N°07- 241 /P-RM DU 24 JUIL 2007

PORTANT APPROBATION DU SCHEMA DIRECTEUR D'URBANISME DE
LA VILLE DE YANGASSO ET ENVIRONS

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

- Vu la Constitution ;
- Vu la Loi N°02-016 du 03 juin 2002 fixant les règles générales de l'Urbanisme ;
- Vu l'Ordonnance N°00-027/P-RM du 22 mars 2000 portant Code Domanial et Foncier, modifiée et ratifiée par la Loi N°02-008 du 12 février 2002 ;
- Vu le Décret N°04-607/P-RM du 30 décembre 2004 fixant les modalités de mise en œuvre de la planification urbaine ;
- Vu le Décret N°04-140/P-RM du 29 avril 2004 portant nomination du Premier Ministre ;
- Vu le Décret N°04-141/P-RM du 02 mai 2004, modifié portant nomination des membres du Gouvernement ;
- Vu le Décret N°04-146/P-RM du 13 mai 2004 fixant les intérimaires des membres du Gouvernement ;

STATUANT EN CONSEIL DES MINISTRES,

DECRETE :

Article 1^{er} : Est approuvé et rendu exécutoire, pour une durée de vingt (20) ans de 2007 à 2026, le Schéma Directeur d'Urbanisme de la ville de Yangasso et environs.

Article 2 : Le Schéma Directeur ainsi approuvé est opposable à toutes les collectivités publiques et aux tiers opérant dans son périmètre.

Article 3 : L'application du présent Schéma Directeur fera l'objet d'études de Plans d'Urbanisme Sectoriel (P. U. S.) et de plans de détails selon la programmation prévue dans le document.

Ces plans ne peuvent modifier les grandes orientations du Schéma Directeur d'Urbanisme.

Le Schéma Directeur d'Urbanisme ainsi approuvé est révisable tous les cinq (5) ans selon les exigences du développement social et économique de la ville de Yangasso et environs.

Article 4 : Le présent décret abroge toutes dispositions antérieures contraires.


Article 5 : Le Ministre de l'Habitat et de l'Urbanisme, le Ministre du Plan et de l'Aménagement du Territoire, le Ministre de l'Administration Territoriale et des Collectivités Locales et le Ministre de l'Economie et des Finances sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera enregistré et publié au Journal officiel.

Bamako, le 24 JUIL 2007

Le Président de la République,


Amadou Toumani TOURE

Le Premier Ministre,


Ousmane Issoufi MAIGA

Le Ministre de l'Habitat
et de l'Urbanisme,


Modibo SYLLA

Le Ministre de l'Habitat et de l'Urbanisme,
Ministre du Plan et de l'Aménagement
du Territoire par intérim,


Modibo SYLLA

Le Ministre de l'Administration
Territoriale et des Collectivités Locales,


Général Kafougouna KONE

Le Ministre de l'Economie
et des Finances,


Abou-Bakar TRAORE

SOMMAIRE

CONTEXTE	5
OBJECTIFS DU SDU	5
METHODOLOGIE	6

PREMIERE PARTIE : RAPPORT CONSTAT

I. PERIMETRE D'URBANISATION	8
1.1 <i>Présentation</i>	8
1.2 <i>Raisons du choix</i>	12
II. HISTORIQUE DE LA VILLE	13
III. EVOLUTION – OCCUPATION ET ANALYSE DU SITE	16
3.1 <i>Evolution du site</i>	16
3.1.1 <i>Période précoloniale</i>	16
3.1.2 <i>Période coloniale</i>	16
3.1.3 <i>Période post-coloniale</i>	16
3.2. <i>Occupation du site</i>	17
3.2.1 <i>Zones d'habitat</i>	17
3.2.2 <i>Zones d'Activités</i>	18
3.2.3 <i>Armature verte</i>	19
3.3 <i>Analyse du site</i>	19
3.3.1 <i>Aspects physiques</i>	19
3.3.2 <i>Contraintes</i>	22
3.3.3 <i>Problématique foncière</i>	22
IV. DEMOGRAPHIE	23
4.1 <i>Composition de la population</i>	23
4.2 <i>Structure de la population</i>	24
4.3 <i>Taux d'accroissement de la population</i>	25
4.4 <i>Mouvements migratoires</i>	26
V. ECONOMIE	28
5.1 <i>Secteur primaire</i>	28
5.1.1 <i>Agriculture</i>	28
5.1.2 <i>Élevage</i>	32
5.1.3 <i>Pêche</i>	33
5.1.4 <i>Exploitation forestière</i>	34

5.1.5 <i>Ressources Fauniques</i>	36
5.1.6 <i>Atouts et Faiblesses du secteur primaire</i>	36
5.2 <i>Secteur secondaire</i>	37
5.2.1 <i>Industrie</i>	37
5.2.2 <i>Artisanat</i>	37
5.2.3 <i>Atouts et faiblesses du secteur secondaire</i>	38
5.3 <i>Secteur tertiaire</i>	38
5.3.1 <i>Administration</i>	38
5.3.2 <i>Institutions financières</i>	39
5.3.3 <i>Tourisme</i>	39
5.3.4 <i>Commerce</i>	40
5.3.5 <i>Transport</i>	40
5.3.6 <i>Atouts et Faiblesses du secteur tertiaire</i>	41
VI. VOIRIE – RESEAUX DIVERS ET ENVIRONNEMENT	42
6.1- <i>Voirie</i>	42
6.1.1 <i>Maillage</i>	42
6.1.2 <i>Ouvrages d'art</i>	43
6.2 <i>Réseaux divers</i>	44
6.2.1 <i>Alimentation en Eau</i>	44
6.2.2 <i>Electricité</i>	44
6.2.3 <i>Télécommunications</i>	45
6.3. <i>Environnement</i>	45
6.3.1 <i>Assainissement</i>	45
6.3.2 <i>Situation de l'écosystème</i>	47
VII. EQUIPEMENTS EXISTANTS	49
7.1. <i>Equipements administratifs</i>	49
7.2 <i>Equipements scolaires</i>	49
7. 3 <i>Equipements socio – sanitaires</i>	50
7.4 <i>Equipements commerciaux</i>	52
7.5 <i>Equipements Sportifs et Culturels</i>	54
7.6 <i>Equipements touristiques</i>	54
7.7 <i>Equipements Culturels</i>	55
7.8 <i>Equipements de Transport</i>	55
7.9 <i>Equipements de Télécommunication</i>	55
III – EQUIPEMENTS DANS LES VILLAGES	56

DEUXIEME PARTIE : RAPPORT DE PLANIFICATION

PROBLEMATIQUE ET HYPOTHESES D'AMENAGEMENT	58
I - ZONAGE	59
1.1 Zones d'habitat	59
1.1.1. Zones d'habitat existantes	59
1.1.2. Futures zones d'habitat	60
1.2. Zones d'Activités	60
1.2.1. Zone de bureaux	60
1.2.2 Zone scolaire	61
1.2.3 Zone commerciale	61
1.2.4 Zone industrielle	61
1.2.5 Zone artisanale	61
1.2.6 Zone hôtelière	61
1.2.7 Autres zones	61
1.2.8 Zones maraîchères	62
1.3 Armature verte	62
1.4 Réserves foncières	62
II. VOIRIE RESEAUX DIVERS ET ENVIRONNEMENT	63
2.1 Voirie	63
2.2. Réseaux Divers	64
2.2.1. Adduction d'Eau	64
2.2.2. Electricité	64
2.2.3. Télécommunications	64
2.3. Environnement	64
2.3.1. Assainissement	64
2.3.2. Préservation de la nature	66
III. EQUIPEMENTS PROGRAMMES	67
3.1. Equipements administratifs	67
3.2. Equipements socio – sanitaires	67
3.3. Equipements scolaires	67
3.4. Equipements commerciaux	67
3.5. Equipements sportifs et culturels	67
3.6. Equipements touristiques et de loisirs	68
3.7. Equipements culturels	68
3.8. Equipements de transport et de sécurité	68
IV- ESTIMATION DU COUT DES ACTIONS PRIORITAIRES DU SCHEMA	69
V - STRATEGIES D'APPLICATION	70
5.1 – Stratégie foncière	70
5.2 – Stratégie Institutionnelle	70
5.3 – Stratégie Financière	71

5.4 – Stratégie Sectorielle

72

VI. PHASAGE

73

VII - RECOMMANDATIONS

74

VIII - SIGLES ET ABREVIATIONS

IX - BIBLIOGRAPHIE

X - ANNEXES

DECISION PORTANT OUVERTURE DES ENQUETES PREALABLES
PROCES VERBAL DE DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAL
DECISION D'APPROBATION DE LA DELIBERATION
LISTE DES PARTICIPANTS

↓ CONTEXTE :

Le Ministère de l'Habitat et de l'Urbanisme a inscrit dans son plan d'actions de l'année 2006, l'élaboration de Schémas Directeurs d'Urbanisme (SDU) de certaines localités dont Yangasso.

Le but visé par cette étude est de doter la ville de Yangasso et environs d'un Schéma Directeur d'Urbanisme (SDU). Conformément aux dispositions du décret N°04-607/P-RM du 30 Décembre 2004 fixant les modalités de mise en œuvre de la planification urbaine, le SDU est révisable tous les cinq (5) ans selon les exigences socio-économiques de la localité. Il a une durée de validité de vingt (20) ans, c'est-à-dire de 2007 à 2026.

L'élaboration du présent SDU a tenu compte de la volonté politique de l'aménagement du territoire, de la dynamique de la décentralisation visant l'autonomie de gestion et la libéralisation des initiatives de développement et du respect des textes en matière d'environnement.

Le SDU constitue un outil efficace pour la maîtrise de l'aménagement et du développement urbain.

↓ OBJECTIFS DU SDU :

➤ Objectif global :

Le SDU a pour objet de fixer les orientations de développement et d'aménagement des localités concernées en vue de l'amélioration du cadre de vie des populations.

Le Schéma Directeur d'Urbanisme (SDU) fixe les vocations premières des sols et les perspectives de développement du territoire intéressé en tenant compte de l'équilibre à observer entre l'extension urbaine, l'exercice des activités économiques et la préservation de sites et paysages naturels ou urbains.

Il se situe au carrefour de la planification dans l'espace et de la planification dans le temps.

➤ Objectifs spécifiques :

L'élaboration du SDU de Yangasso permettra :

- ✓ *une gestion contrôlée du foncier ;*
- ✓ *une meilleure gestion de l'espace urbain ;*
- ✓ *une meilleure adéquation entre les besoins et les programmes de développement ;*
- ✓ *une meilleure organisation des activités ;*
- ✓ *l'émergence d'un nouvel espace économique viable ;*
- ✓ *la satisfaction des besoins en matière d'équipements collectifs et d'infrastructures.*

↓ METHODOLOGIE :

➤ Phase Préliminaire :

Le SDU étant un outil ayant pour finalité la maîtrise du développement, son élaboration doit impliquer tous les acteurs urbains : Services Techniques, Municipalités, Partenaires au développement, Société Civile et Populations.

Le bureau d'études s'est attaché, dès la notification du marché, à prendre contact avec les différents acteurs aussi bien à Bamako, qu'à Ségou, Bla et Yangasso afin de définir avec chacun d'eux une forme de collaboration permettant de remplir au mieux la mission assignée.

Une visite de terrain a été organisée suite à la publication de la Décision portant Ouverture des enquêtes préalables à l'élaboration du SDU. Cette visite a permis de :

- *prendre attache avec les autorités administratives, communales et coutumières ;*
- *rechercher la documentation disponible sur la ville de Yangasso : Monographie, Schéma d'Aménagement de la Commune, Plan de Développement Economique, Social et Culturel etc. ;*
- *rechercher les différentes données se rapportant au site : nombre de quartiers et limites, contraintes physiques, juridiques et culturelles du site, zones d'extension, sites touristiques etc. ;*

Une visite guidée de la ville et l'établissement de la liste provisoire des participants au séminaire atelier d'élaboration du SDU ont mis fin à cette mission.

Les travaux de topographie visant à la réactualisation du fond de plan de Yangasso et environs ont également été lancés.

➤ Phase Séminaire - Atelier :

L'approche participative a été la méthodologie utilisée. Elle a le double avantage de garantir l'appropriation du schéma par les acteurs urbains, sa bonne application et son suivi régulier.

Le séminaire atelier pour l'élaboration du SDU de Yangasso et environs, qui s'est déroulé du 12 au 21 Septembre 2006, a regroupé pendant une dizaine de jours, les services techniques, l'administration, la société civile, les élus communaux et le bureau d'Etudes.

Les travaux se sont déroulés en deux (2) grandes étapes. Dans la première étape il a été dressé un état des lieux aussi exhaustif que possible de tous les aspects de la ville ainsi que les besoins des populations concernées. Ainsi les aspects physique, démographique, social, les potentialités économiques et les équipements collectifs ont été analysés afin de dégager un diagnostic de la ville avec la participation directe et responsable des différents acteurs urbains : l'Etat, les autorités communales et la société civile.

La seconde étape correspond à la phase proposition qui, à la lumière du bilan diagnostique de la ville, a traité des différentes solutions retenues pour les aménagements, l'évaluation des investissements et la répartition des coûts entre les différents partenaires et enfin les stratégies d'application du schéma élaboré.

L'atelier a été organisé et animé par le bureau d'études « CAU-HK » sous la supervision de la Direction Nationale de l'Urbanisme et de l'Habitat. Les Directions régionales des différents services techniques concernés par le SDU ont été également conviées : DRACPN, IGM, DRPSIAP, Direction Régionale des Domaines et du Cadastre (Ségou, San) Direction des Routes, Subdivision Urbanisme de Bla.

Après adoption par une réunion plénière organisée à la fin des travaux de l'atelier, le document issu du séminaire a été soumis à l'approbation du Conseil Communal. Une fois adopté par délibération, celui-ci a été transmis à l'autorité de tutelle qui l'a approuvé par décision N°003/P.CB du 09 Décembre 2006.

**PREMIERE PARTIE :
RAPPORT CONSTAT**

I. PERIMETRE D'URBANISATION :

1.1 Présentation :

Le Périmètre d'Urbanisation de la ville de Yangasso correspond aux limites du territoire de la commune rurale de Yangasso qui est l'une des cinq (5) communes de l'ex-arrondissement du même nom. Elle fait également partie des dix sept (17) communes rurales du Cercle de Bla.

A l'instar des autres communes, elle a été créée par la loi N° 96-059 du 04 Novembre 1996 portant création des communes en République du Mali.

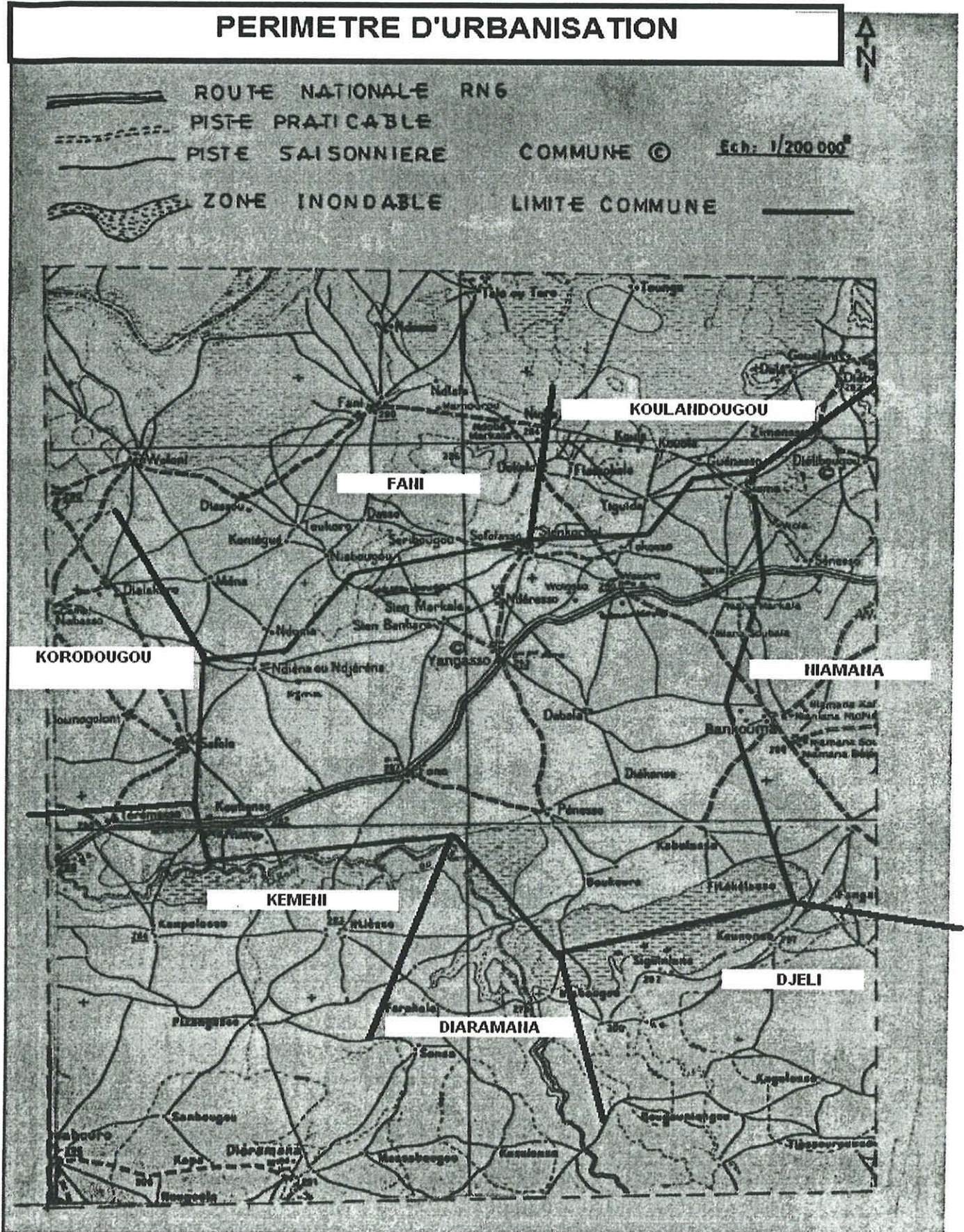
La commune rurale de Yangasso se trouve sur la RN6 à mi-chemin entre les villes de San et de Bla. Elle est située sur la longitude 5°30' Ouest et la latitude 13°10' Nord.

La commune rurale de Yangasso est limitée :

- *au Nord par les communes rurales de Fani et de Koulandougou dans le cercle de Bla;*
- *au Sud par les communes rurales de Diaramana, de Djeli et de Kemeni dans le cercle de Bla;*
- *à l'Ouest par les communes rurales de Korodougou dans le cercle de Bla;*
- *à l'Est par la commune rurale de Niamana dans le cercle de San.*

NB : toutes les Communes limitrophes appartiennent au Cercle de Bla à l'exception de la Commune de Niamana.

La ville de Yangasso, distante de Ségou de 141 km et chef lieu de la commune rurale du même nom, est située à 5°19'20" longitude Ouest et à 13°04'21" latitude Nord. Elle couvre une superficie de 18,50 ha environ et elle est facilement accessible en toutes saisons par la RN6 qui la traverse d'Ouest en Est.



La Commune est composée de la ville de Yangasso et de vingt neuf (29) villages avec leurs hameaux de culture.

Le découpage administratif effectué par la mission de décentralisation donnait vingt quatre (24) villages pour la commune rurale de Yangasso. Les Six (6) autres villages non cités par la Loi n°96 -059 d'Octobre , ont été créés et ajoutés aux vingt quatre par les arrêtés suivants :

- l'arrêté N° 146/GRS/Cabinet CAA du 17 juillet 1996 portant érection des hameaux en villages autonomes : Sien Kamaga, Petekelesso Niasokala, Niana Markala, Niana Sobala et Ngolosso Bamanan ;

- l'arrêté N° 73/GRS/Cabinet CAA du 30 Mai 1997 portant création du village de Banancoro.

Les noms des villages, leurs coordonnées géographiques et leurs distances par rapport au chef lieu de la commune sont indiqués dans le tableau N° 1 ci-après :

Tableau N° 1 : Coordonnées Géographiques et distances entre villages et Yangasso

N°	LOCALITES	LONGITUDE	LATITUDE	Distance/chef lieu de commune (km)
		Ouest	Nord	
1	Banancoro*	5°16'07"	13°05'08"	5
2	Bougoura	5°17'00"	12°08'59"	14
3	Djikonso Dabala	5°16'26"	13°01'05"	8
4	Fono	5°21'26"	13°01'18"	7
5	Kabalasso Bamanan	5°14'13"	12°59'40"	12,5
6	Kabalasso Peul	5°14'13"	12°59'40"	12,5
7	Kabalasso Sakasso	5°14'13"	12°59'40"	12,5
8	Koutienso	5°25'20"	13°00'20"	14,5
9	Ngoloso Bamanan*	5°17'20"	13°05'46"	4
10	Ngoloso Peul	5°17'26"	13°05'59"	4,5
11	Niana Bamanan	5°13'40"	13°05'20"	12
12	Niana Markala*	5°13'20"	13°05'20"	12
13	Niana peul	5°13'33"	13°06'31"	11
14	Niana Sobala*	5°14'00"	13°04'53"	10,5
15	Niamasso	5°27'00"	12°59'27"	15,5
16	Ntiéresso	5°19'13"	13°05'46"	3
17	Njina Natasso	5°15'13"	13°04'14"	11
18	Njina Tomikorosso	5°24'46"	13°04'14"	11
19	Penesso	5°18'17"	13°00'13"	8
20	Petekelesso Bamanan	5°14'07"	12°58'35"	15
21	Petekelesso Niassokala*	5°14'07"	12°58'35"	15
22	Siana	5°13'26"	13°08'41"	13
23	Sien Bamanan	5°20'39"	13°05'06"	3
24	Sien Kamaga*	5°20'39"	13°05'06"	3
25	Sien Markala	5°19'40"	13°05'39"	3
26	Sofoloso	5°18'26"	13°07'03"	6
27	Tokosso	5°16'26"	13°05'03"	7
28	Yangasso	5°19'20"	13°04'21"	-
29	Wakoro	5°16'07"	13°06'11"	6
30	Wesserebougou	5°20'13"	13°07'30"	6

Source : CAU – HK – Séminaire Atelier de Planification de Yangasso 2006

NB : Njina = Djenina

* Ces villages ne sont pas cités par la loi N° loi 96-059.

Les villages et leurs hameaux :

➤ *Village de Djikonso Dabala :*

Le seul hameau de Djikonso Dabala est Dantié wéré.

➤ *Village de Fono :*

Il est composé de deux (2) entités : Herémakono et Kenasso

➤ *Village de Kabalasso Sakasso :*

Le seul hameau de Kabalasso Sakasso est Samba wéré.

➤ *Village de Ngolosso Bamanan :*

Le seul hameau de Ngolosso Bamanan est Lassina wéré.

➤ *Village de Niana Bamanan :*

Il est composé de deux (2) entités : Ngolo wéré et Badié wéré.

➤ *Village de Niana Markala :*

Le seul hameau de Niana Markala est Sidiki Bombossi wéré.

➤ *Village de Niana Sobala :*

Son seul hameau est Mpé wéré.

➤ *Village de Niana Peul :*

Les hameaux sont : Founetié wéré et Dougoutiguidjan wéré.

➤ *Village de Ntieresso :*

Son seul hameau est Souleymane wéré.

➤ *Village de Njina Tomikorosso :*

Son seul hameau est Bagayoko wéré.

➤ *Village de Penesso :*

Son seul hameau est Foula wéré.

➤ *Village de Petekelesso Bamanan:*

Il est composé de deux (2) entités : Tassi wéré et Faboli wéré ou Fangana.

➤ *Village de Siama :*

Son seul hameau est Siama Foulala.

➤ *Village de Wakoro :*

Son seul hameau est Adama Bombassi wéré.

1.2 Raisons du choix :

Le Périmètre d'Urbanisation de la ville de Yangasso qui correspond au territoire de la commune est composé de villages qui ont des liens très étroits avec la ville de Yangasso. En effet ces villages écoulent sur le marché de Yangasso leurs produits et acquièrent les services urbains. Par ailleurs du fait de la Décentralisation Yangasso est un centre administratif de l'ensemble de ses villages.

Le Périmètre d'Urbanisation ainsi délimité sert non seulement de support géographique et juridique à l'étude mais aussi et surtout de cadre d'étude de la ville de Yangasso ainsi que celui de son évolution durant la période couverte par le présent Schéma Directeur d'Urbanisme qui est de vingt (20) ans.

Le rayonnement de la ville de Yangasso, chef lieu de la commune rurale, aura un impact positif sur les villages de la commune.

II. HISTORIQUE DE LA VILLE :

La ville de Yangasso a été fondée vers 1756 par Nianacoroni ou Niangazan Tangara originaire de Tonah. La ville tire son nom de « Nianacoroni ka so » ce qui veut dire en langue française « chez Nianacoroni ». Yangasso serait donc une déformation du mot « Niangasso ».

Les premiers occupants de la ville étaient les bambaras qui ont été rejoints par les bozos, les dogons, les mossis, les miniankas, les bobos, les peuls, les senoufos, les sonrhais, les maures et les sarakolés.

Les bozos (Kampo), grands marabouts de l'époque, introduisent la religion musulmane dans la ville de Yangasso. Leur arrivée a eu lieu sous le règne de Néné entre 1892 et 1913.

Ils construisent la première mosquée de la ville en 1937 dans le quartier qui leur est dédié (Morikina). Les noms des différents chefs de village qui se sont succédés sont indiqués dans le tableau N° 2 ci-après :

Tableau N° 2 : Liste des différents Chefs de village de Yangasso

N°	Noms et Prénoms	Période	Durée (ans)
1	TANGARA Nianacoro	Non connue	Fondateur de la ville - Son règne n'a pu être daté
2	TANGARA Kari	Non connue	Son règne n'a pu être daté
3	TANGARA Bassi	Non connue	Son règne n'a pu être daté
4	TANGARA NFaly	Non connue	Son règne n'a pu être daté
5	TANGARA Zanké	1824 - 1866	42
6	TANGARA Daton	1866 - 1877	11
7	TANGARA Tiemaba	1877 - 1892	15
8	TANGARA Néné	1892 - 1913	21
9	TANGARA Badié	1913 - 1924	11
10	TANGARA Soma	1924 - 1939	15
11	TANGARA Mpè	1939 - 1946	7
12	TANGARA Toumassé	1946 - 1951	5
13	TANGARA Bâ Hama	1951 - 1958	7
14	TANGARA NFaly	1958 - 1968	10
15	TANGARA Oumar Konossan	1968 - 1972	4
16	TANGARA Niéminaké	1972 - 1975	3
17	TANGARA Konotié	1975 - 1977	2
18	TANGARA Mahamane	1977 - 1982	5
19	TANGARA Hamidou	1982 - 1984	2
20	TANGARA Bourama	1984 - 1986	2
21	TANGARA Mamadou	De 1986 à nos jours	

Source : Mairie de Yangasso – Septembre 2006

Pendant la période coloniale, le canton de Yangasso relevait de la subdivision de San. Le colonisateur ne s'est jamais installé à Yangasso. Cependant certains équipements datent de cette période :

- *la première école, actuellement en ruine, a été construite vers 1939 ;*
- *le campement a été construit en 1936, il a été détruit ;*
- *le dispensaire qui est actuellement utilisé comme pharmacie vétérinaire, a été construit en 1939.*

Le marché de Yangasso a été transféré en 1941 de Ntiéresso à Ngolossobougou et en 1943 à l'emplacement actuel.

En 1945 un conflit foncier portant sur la plaine de Bougoura eut lieu entre les cantons de Yangasso et de Niamana.

Les différents chefs de canton qui se sont succédé à Yangasso jusqu'à la veille de l'indépendance sont :

- *Néné TANGARA ;*
- *Baba TANGARA ;*
- *Koyocoro TANGARA ;*
- *Soma TANGARA ;*
- *Diamako TANGARA ;*
- *Bâ Hama TANGARA.*

A l'accession de notre pays à l'indépendance, Yangasso fut érigé en chef lieu d'arrondissement relevant du cercle de San.

Les dispositions de l'Ordonnance n° 77- 45 / CMLN du 12 Juillet 1977 déterminant les circonscriptions administratives et les collectivités, rattachent Yangasso au cercle de Bla.

L'arrondissement de Yangasso regroupait quatre vingt (80) villages qui ont donné, suite au découpage issu de la Décentralisation, cinq (5) communes rurales qui sont :

- *la commune rurale de Yangasso ;*
- *la commune rurale de Fani ;*
- *la commune rurale de Koulandougou ;*
- *la commune rurale de Korodougou ;*
- *la commune rurale de Ka-Zangasso.*

La liste des administrateurs qui se sont succédés à Yangasso de 1960 à nos jours est donnée dans le tableau N° 3 ci-après :

Tableau N° 3 : Liste des différents Administrateurs de Yangasso de 1960 à 2006

N°	Noms et Prénoms	Période	Titre Administratif
1	DEMBELE Panama	1960 – 1961	Chef d'Arrondissement
2	KEITA Gagny	1961 – 1962	Chef d'Arrondissement
3	COULIBALY Kountou	1962 – 1965	Chef d'Arrondissement
4	DIALLO Tiéoulé	1965 – 1968	Chef d'Arrondissement
5	FASKOYE Moustaphe	1968 – 1970	Chef d'Arrondissement
6	BARRY Boubacar	1970 – 1971	Chef d'Arrondissement
7	DIAWARA Almamy	1971 – 1973	Chef d'Arrondissement
8	THIERO Ibrahima	1973 – 1977	Chef d'Arrondissement
9	SIDIBE Saïdou Samba	1977 – 1979	Chef d'Arrondissement
10	TANGARA Mody	1979 – 1981	Chef d'Arrondissement
11	KEITA Bina	1981 – 1982	Chef d'Arrondissement
12	GOITA Ibrahima	1982 – 1983	Chef d'Arrondissement
13	BATHILY Abdoulaye Sada	1983 - 1989	Chef d'Arrondissement
14	COULIBALY Mamadou Issa	1989 – 1998	Chef d'Arrondissement/ Délégué du Gouvernement
15	DOUCOURE Bassy D	1998 – 2005	Délégué du Gouvernement/ Sous Préfet
16	THERA Ibrahima	A partir de 2005	Sous Préfet

Source : Mairie de Yangasso – Septembre 2006

Parmi les grands événements qui ont marqué la ville de Yangasso il faut noter :

- l'épidémie de variole en 1953 ;
- l'épidémie de méningite en 1956 ;
- la mise en place du premier chef d'Arrondissement en 1960 ;
- l'épidémie de maladie respiratoire en 1966 ;
- l'épidémie de choléra en 1970 ;
- l'invasion des criquets en 1973 ;
- la construction de la mosquée de vendredi en 1974 ;
- la construction de l'église en 1989 ;
- l'ouverture de la radio FM « Royale Diamako » en 2005.

III. EVOLUTION – OCCUPATION ET ANALYSE DU SITE

3.1 Evolution du site :

3.1.1 Période précoloniale :

La première zone d'habitat a été initiée par le fondateur du village Nianacoroni TANGARA et ses frères. Cet établissement humain devenu aujourd'hui le quartier « Chiombala » garde encore de nos jours des vestiges du pouvoir des TANGARA : le logement des chefs de villages de Yangasso appelé « Mina » existe toujours à chiombala. Devant la « Mina » se trouve la tombe de Binadjan (ancêtre des TANGARA) qui est très visitée pour diverses raisons.

Une partie de Bananicoro a vu le jour à la même période. La ville a par la suite évolué vers l'Ouest par le quartier actuel de Sirakorosso.

Les esclaves des TANGARA étaient installés sur l'espace qui est devenu le quartier « Dionkina ». Les forgerons du village ont occupé l'actuel quartier « Noumouna ». L'extension de la ville du côté Est a donné naissance au quartier « Ngolossobougou ».

C'est sous le règne de Nènè TANGARA entre 1892 et 1913, avec l'arrivée principalement des marabouts KAMPO et des DIARRA que la ville a connu des extensions sur les côtés Nord et Ouest.

Cette évolution a concerné les quartiers actuels de Morikina, Diarakala, Sokourani et Sobala. Les résidents de ce dernier quartier sont venus du village du même nom qui se trouvait à l'époque à 500 m au Nord de Yangasso.

L'actuel cimetière a été ouvert par les KAMPO.

Les neuf (9) établissements humains cités ci-dessus : Chiombala, Sirakorosso, Dionkina, Noumouna, Ngolossobougou, Morikina, Diarakala, Sokourani et Sobala, constituaient le noyau de la ville de Yangasso avant la pénétration coloniale.

3.1.2 Période coloniale :

Les colonisateurs ne se sont jamais installés à Yangasso. Ils ont cependant réalisé les équipements collectifs ci-après :

- *le campement réalisé en 1936 (le campement n'existe plus) ;*
- *une école a été réalisée en 1939, son site est l'actuelle école de la ville ;*
- *un dispensaire, qui date de 1939, il sert aujourd'hui de pharmacie vétérinaire.*

En 1943 le marché accueillant la foire de Yangasso a été transféré à son emplacement actuel. En fin la zone qui est devenue le quartier Tomikorosso a été occupée depuis la période coloniale.

3.1.3 Période post-coloniale :

L'accession de notre pays à l'indépendance a été suivie d'une grande réorganisation administrative. Ainsi Yangasso a été érigé en arrondissement, ce qui a rendu nécessaire la construction de bureaux et de résidence pour le chef du nouvel arrondissement.

L'évolution de la ville à la veille de l'indépendance a intéressé surtout le côté Sud de la ville. Elle était contiguë aux réalisations de la période coloniale.

Avec l'installation de l'administration, la ville a évolué autour du noyau ancien et des équipements réalisés. Jusqu'en 1980 la ville présentait un tissu compact constitué des neuf (9) quartiers composant le noyau ancien et les extensions des quartiers Bananicoro et Mossiking et la zone administrative.

A partir de 1981, les attributions coutumières de parcelles ont pris de l'ampleur. Ce phénomène est lié à l'apparition de nouveaux besoins inhérents à l'évolution normale de la ville.

Pendant les vingt cinq (25) dernières années, la superficie de la ville de Yangasso a quasiment triplée.

Cette extension démesurée n'a été suivie d'aucun aménagement. Elle se caractérise comme suit :

- les îlots sont plus ou moins réguliers ;
- les trames de voirie ne sont pas cohérentes ;
- le sous équipement est notoire ;
- les constructions sont disparates surtout à l'extrême Ouest ;
- la densité est faible.

Cette extension concerne surtout les quartiers Mossiking et les sous quartiers Hamdallaye et Lafiala.

3.2. Occupation du site :

3.2.1 Zones d'habitat :

La ville de Yangasso couvre une superficie de 18,5 km² et est composée de douze (12) quartiers qui sont :

- Banacoroni ;
- Chiombala ;
- Diarakala ;
- Dionkina ;
- Morikina ;
- Mossiking ;
- Ngolossobougou ;
- Noumouna ;
- Sirakorosso ;
- Sobala ;
- Sokourani ;
- Tomikorosso.

Les quartiers Banacoroni, Mossiking et Ngolossobougou – Diarakala comportent respectivement les secteurs ci-après :

- Hamdallaye ;
- Lafiala ;
- Zone administrative.

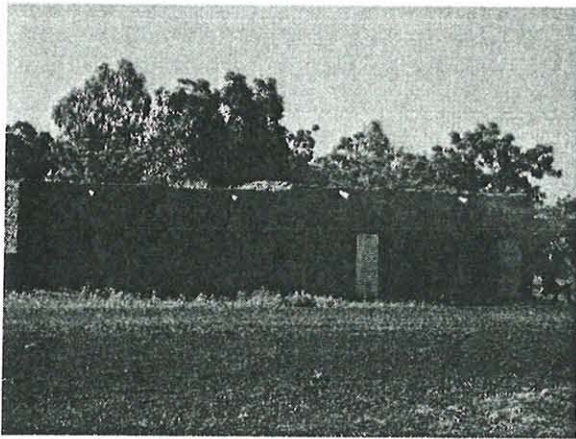
La densité moyenne rapportée à la ville, y compris les zones d'équipements ou les zones non constructibles, est d'environ un habitant à l'hectare. Cette faible densité s'explique par l'extension incontrôlée de la ville.

✦ Typologie de l'habitat :

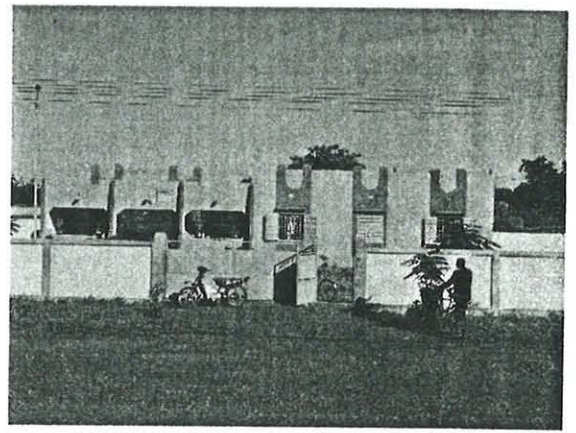
Dans le noyau ancien de la ville, l'habitat est de type traditionnel avec des ruelles étroites et tortueuses et des concessions multiformes. En général les constructions sont en banco avec des toitures en dalle de terre ou en tôles. L'aération des chambres par des canaris troués a été supplantée par des baies munies de battants métalliques.

Dans les zones administrative et commerciale, les constructions sont réalisées en dur. Les formes sont rectangulaires et les toitures sont généralement en tôle.

Dans le tissu en formation, qui date de 1981, les ruelles sont également tortueuses mais plus larges. Les concessions sont plus ou moins régulières dans leurs formes et la taille des parcelles varie de 600 à 900 m². Des constructions en matériaux précaires et en dur se côtoient allègrement.



BATIMENT TRADITIONNEL



BATIMENT MODERNE (MAIRIE)

3.2.2 Zones d'Activités :

➤ Zones administratives :

Elles concernent les zones occupées par les services locaux et les ONG et comprennent :

- *la zone où se trouve World Vision et la Radio située à l'Ouest de la ville ;*
- *la zone où se trouve la CMDT et la mairie située au centre ville ;*
- *l'ancienne zone administrative et son extension : CFAR, Elevage, Protection des Végétaux, Poste Vétérinaire etc ;*
- *la zone où se trouve le CAR (Centre d'Animation Rurale) autrement appelé le camp des civiques qui peut être considéré comme une zone paramilitaire.*

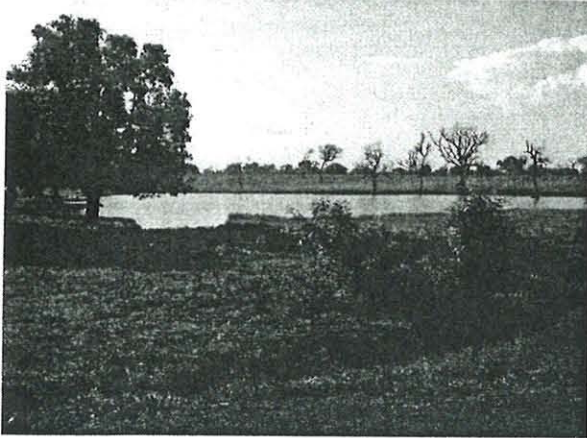
➤ Zone Commerciale :

Le commerce est organisé autour du marché, le long de la RN6 et de la route de Bougoura. Le marché est constitué de hangars de bois couverts de paille et de quelques hangars construits en dur.

Les boutiques de vente de divers produits qui sont contiguës au marché sont construites en dur.

La zone commerciale est un tampon entre le noyau ancien et l'ancienne zone administrative.

Le marché à bétail est situé à l'Ouest dans le nouveau tissu en formation.



MARE DIONKINA

➤ **Mares et bancotières :**

Il existe deux (2) mares à Yangasso qui sont :

- *la mare de Noumouna ;*
- *la mare de Dionkina.*

Les principales bancotières sont :

- *la bancotière de Diarakala ;*
- *la bancotière de Mossiking ;*
- *la bancotière de la zone administrative.*

3.2.3 Armature verte :

Les espaces consacrés à la pratique des rites et coutumes des populations autochtones sont en réalité des espaces boisés non accessibles à tous. Ces espaces sont :

- *Katiolo situé au nord de la ville ;*
- *Katiguetou situé à Mossiking ;*
- *Yerofinatou situé au Sud de la ville.*

En plus de ces zones boisées sacrées, il existe deux (2) périmètres maraîchers et un bosquet. Le jardin maraîcher des femmes se trouve à Ngolossobougou.

L'ONG World Vision a aménagé sur la parcelle qu'elle occupe un périmètre maraîcher exploité par les populations.

Le bosquet des élèves est situé à Diarakala. Il existe également autour de la ville des zones de cultures.

3.3 Analyse du site :

3.3.1 Aspects physiques :

➤ **Relief :**

Le relief de la commune de Yangasso dans son ensemble est relativement plat et peu accidenté. Les différents paysages rencontrés sont :

- *les glacis d'épandage : ils couvrent une superficie de 25.450 ha et occupent essentiellement le centre du territoire de la commune ;*
- *la plaine inondable : elle couvre une superficie de 3.950 ha et occupe le Sud, le Sud-est et l'extrême Nord-Est de la commune ;*

- les glaciers d'accumulation : ils couvrent une superficie de 1.912,5ha et occupent le reste du territoire communal. Ces glaciers sont très dégradés et cette dégradation touche presque 50 à 65% de la zone.

Le relief de la ville de Yangasso connaît deux (2) pentes légères orientées du Sud au Nord et d'Ouest en Est.

➤ Climat :

Il est de type soudano sahélien Sud avec une alternance de deux (2) saisons : une saison sèche et une saison des pluies.

La saison sèche se caractérise par deux (2) périodes : une période froide s'étendant de novembre à février avec des températures minimum variant de 15 à 20° C et une période chaude s'étendant de mars à mai avec des températures maximum variant de 40 à 43°C.

La saison pluvieuse s'étale de mi-mai à octobre.

✓ Pluviométrie

La pluviométrie moyenne des cinq (5) dernières années est de 667,5mm en 44 jours. Les statistiques sont indiquées dans le tableau N° 4 ci-après :

Tableau N° 4 : Hauteur de pluies enregistrées les cinq dernières années

Année	2001	2002	2003	2004	2005	Moyenne
Hauteur en mm	777,1	546	728	624,7	660,9	667,5
Nombre de jours	48	35	60	33	43	44

Source : Sous secteur agricole Yangasso - 2006

✓ Vents

Les vents dominants sont l'harmattan et la mousson. L'harmattan souffle du Nord-Est vers le Sud-Ouest de novembre à mai. La mousson souffle du Sud-Ouest vers le Nord-Est pendant l'hivernage.

➤ Hydrographie :

La commune rurale de Yangasso est peu arrosée. Le réseau hydrographique est constitué essentiellement par le cours d'eau « Koni », un affluent du bani. Cet affluent alimente les trois (3) principales mares de la commune : Douba, Goro, Moussoko.

Ces mares servent à l'abreuvement du bétail, à la pêche, à l'irrigation des plaines rizicoles de Bougoura. Le Koni limite la commune sur son côté Sud et il coule d'Est en Ouest.

Dans la ville de Yangasso, les principales mares sont : la mare Dionkina et la mare Noumouna. Elles constituent actuellement des exutoires pour les eaux pluviales.

➤ *Sols et Végétation :*

✓ *Sols :*

Les sols sont généralement argilo-sableux, sablo-argileux, limoneux et gravionnaires. Ils ont une fertilité moyenne et sont exposés à l'érosion hydrique et éolienne.

La pauvreté actuelle des sols est liée à leur exploitation intense et continue.

✓ *Végétation :*

La végétation est caractérisée par la savane arborée de la steppe avec un ensemble de grands arbres, d'arbustes, de buissons et d'herbacées. Elle est soumise à de fortes dégradations continues. Les facteurs de dégradation sont : la déforestation, la sécheresse, la pression démographique etc.

Il existe une forêt non classée entre la commune de Yangasso et celle de Fani qui se prolonge vers l'Ouest et le Sud en direction de la plaine de Bougoura d'où son nom Sasambougou. Un important couvert végétal existe aussi à l'Est vers la commune de Niamana.

Les principales espèces rencontrées dans la commune sont indiquées dans le tableau N°5 ci-après :

Tableau N°5 : Liste des principales espèces végétales de la Commune

N°	Noms vernaculaires	Noms scientifiques	Noms français	Utilités/Emplois
1	Chi ou si	<i>Vetelaria paradoxa</i>	Karité	Fruit/beurre de karité/Pharmacopée
2	Néré	<i>Parkia biglobosa</i>	Néré	Farine/Préparation soumbala/Pharmacopée
3	Sira	<i>Anda sonia digitata</i>	Baobab	Farine/Feuilles (sauce), fibres, pharmacopée
4	Boumboun	<i>Bombax costatum</i>	Kapokier	Bois d'œuvre/Pharmacopée
5	Guéni	<i>Pterocarpus erinacens</i>	Vêne	Bois d'œuvre/Fourrage/Pharmacopée
6	Mpeku (Bébé)	<i>L'anea acida</i>	Raisin sauvage	Fruits/Pharmacopée
7	Mpékouba	<i>L'anea microcarpa</i>	Raisin sauvage	Fruits/Pharmacopée
8	Souroukou Mpékou	<i>L'anea vélutus</i>	Raisin sauvage	Fruits/Pharmacopée
9	Ntomi	<i>Tamarindus indica</i>	Tamarinier	Fruits/Feuilles/Pharmacopée
10	Toro	<i>Ficus gnaphalocarpa</i>	Figuier	Fruits/Fourrage
11	Ntomono	<i>Zizuphus mauritiana</i>	Jujubier	Fruits/Pharmacopée
12	Zèguéné	<i>Balanites aegyptiaca</i>	Date sauvage	Fruits/Pharmacopée/Fourrage
13	Sounsoun	<i>Diospiros mesfiliformis</i>	Pomme canelle	Bois d'Oeuvre/Fruits/Pharmacopée
14	Sébé	<i>Borassus aethiopium</i>	Rônier	Bois de service/Fruits
15	Zaban	<i>Landolphia senegalensis</i>	Liane	Fruits/Pharmacopée
16	Diala	<i>Khaya senegalensis</i>	Cailcédrat	Bois d'œuvre/Pharmacopée

Source : Antenne Conservation de la Nature/ Yangasso 2006

3.3.2 Contraintes :

➤ *Contraintes physiques :*

Il n'existe pas de contraintes physiques majeures dans la ville de Yangasso.

➤ *Contraintes juridiques :*

Les titres fonciers existants dans la ville sont ceux de la CMDT. Ce sont les titres fonciers N° 04 et N° 05.

➤ *Contraintes culturelles :*

Il s'agit des lieux consacrés aux rites des populations autochtones. Ce sont :

- *Katiolo : bois sacré situé à Sirakorosso ;*
- *Kotiguetou : bois sacré situé à Mossiking ;*
- *Yorofinatou : bois sacré situé au Sud de Mossiking ;*
- *Mina : logement des chefs traditionnels TANGARA situé à Chiombala ;*
- *Tombe de Binadjan : sépulture localisée devant Mina ;*
- *Boulon bada ou trajet des morts : ruelle interdite aux femmes porteuses de bébés âgés de moins de trois (3) mois et située à Bananicoro ;*
- *Touthielela : lieu de châtiment des prisonniers de guerre situé à l'Ouest de Katiola ;*
- *Ntoma Ka Sira sôntou (baobab sous lequel les dogons organisaient leurs rites). Il est situé à 500m de la ville de Yangasso.*

3.3.3 Problématique foncière :

De la création de la ville jusqu'en 1980, les parcelles d'habitation étaient cédées gratuitement sur simple demande. L'espace était donc occupé suivant les besoins des uns et des autres.

Pour les Services locaux et les ONG, le Chef d'Arrondissement ou les sous-préfet attribuait les terrains en concertation avec le chef de village.

A partir de 1981, les délimitations des terrains ont commencé mais les attributions sont restées coutumières. Les surfaces des parcelles variaient de 625 à 900 m² soit des parcelles de 25x25 m ou de 30x30 m. Le coût de cession de la parcelle est de 20.000 FCFA que l'acquéreur paie au Conseil Villageois.

De façon générale la gestion du foncier a de tout temps été coutumière à Yangasso. Evidemment, cette pratique a rejailli de façon négative sur la formation et l'évolution de la ville : sous-équipement, réseau de voirie non cohérent, faible densité et extension anarchique de la ville.

IV. DEMOGRAPHIE :

4.1 Composition de la population :

Selon le recensement général de la population et de l'habitat d'avril 1998, la population de la commune rurale de Yangasso était de 15.702 habitants répartis entre vingt neuf (29) villages et la ville de Yangasso. La densité était de 79 habitants au km².

Le nombre de ménages était de 2.402 pour 1.444 concessions. Le nombre moyen de personnes par concession était de 6,5. Le taux d'accroissement démographique moyen de Yangasso était de 2,2%.

La répartition par sexe de la population était la suivante :

- *Nombre d'hommes : 7.765 soit 49,45% ;*
- *Nombre de femmes : 7.937 soit 50,55%.*

La ville de Yangasso comptait, en 1998, 1.851 habitants dont 928 femmes soit 50,13%.

La religion dominante était l'animisme. L'introduction de la religion musulmane dans la localité fut l'œuvre des KAMPO sous le règne de Néné. Les premiers missionnaires chrétiens se sont installés à Yangasso en 1984.

La population de la Commune de Yangasso est composée de Bambara, Bozo, Dogon, Samogo, Sarakolé, Peul, Bobo, Minianka, Mossi etc.

La principale langue de communication est le bambara.

La répartition de la population dans la commune est donnée dans le tableau N° 6 ci-après :

Tableau N° 6 : Répartition de la population dans la commune

N°	LOCALITES	HOMMES	FEMMES	TOTAL
1	Banancoro	-	-	-
2	Bougoura	459	445	904
3	Djikonso Dabala	228	243	471
4	Fono	494	507	1001
5	Kabalasso Bamanan/Peul/Sakasso	399	472	871
8	Koutienso	410	395	805
9	Ngoloso Bamanan/Peul	74	82	156
11	Niana Bamanan	78	100	178
12	Niana Markala/Peul	317	315	632
14	Niana Sobala	170	197	367
15	Niamasso	378	394	772
16	Ntiéresso	337	346	693
17	Ndiéna Natasso	149	159	308
18	Ndiéna Tomikorosso	208	212	420
19	Penesso	648	643	1291
20	Petেকেlesso Bamanan	241	229	470
21	Petেকেlesso Niassokala	255	271	526
22	Siana	234	237	471
23	Sien Bamanan	217	245	462
24	Sien Kamaga	146	140	286
25	Sien Markala	245	291	536
26	Sofoloso	591	540	1131
27	Tokosso	116	109	225
28	Yangasso	923	928	1851
29	Wakoro	299	287	586
30	Wesserebouyou	149	150	299
	Total	7.765	7.937	15.702
	%	49,45	50,55	100

Source : RGPH Avril 1998

NB : lors du recensement de 1998, les villages comme Banancoro, Ngolosso Bamanan et Niana Markala n'existaient pas en tant qu'entité autonome. Ils étaient rattachés respectivement aux villages de Wakoro, Ngolosso Peul et Niana Peul.

4.2 Structure de la population :

La répartition de la population de la commune par tranches d'âge et par sexe est donnée dans le tableau N° 7 ci-après :

Tableau N° 7 : Répartition de la population de la commune par tranches d'âges et par sexe de la commune de Yangasso

N°	Tranches d'âge	Hommes		Femmes		Total	
		Nombre	Taux (%)	Nombre	Taux (%)	Nombre	Taux (%)
1	0 - 4 ans	1408	49,89	1414	50,11	2822	18
2	5 - 9 ans	1381	49,41	1414	50,59	2795	17,80
3	10 - 14 ans	1027	49,40	1052	50,60	2079	13,24
4	15 - 19 ans	784	49,40	803	50,60	1587	10,11
5	20 - 24 ans	611	49,43	625	50,57	1236	7,90
6	25 - 29 ans	465	49,10	482	50,90	947	6,03
7	30 - 34 ans	415	49,17	429	50,83	844	5,40
8	35 - 39 ans	357	49,38	366	50,62	723	4,60
9	40 - 44 ans	304	49,43	311	50,57	615	3,90
10	45 - 49 ans	237	49,17	245	50,83	482	3,10
11	50 - 54 ans	200	49,26	206	50,74	406	2,60
12	55 - 59 ans	143	49,31	147	50,69	290	1,80
13	60 - 64 ans	134	49,45	137	50,55	271	1,70
14	65 - 69 ans	107	49,31	110	50,69	217	1,40
15	70 - 74 ans	79	49,37	81	50,63	160	1,02
16	75 - 79 ans	47	49,47	48	50,53	95	0,60
17	80 et plus	66	49,62	67	50,38	133	0,80
	TOTAL	7765	49,45	7937	50,55	15702	100

Source : RGPH 1998 DRPSIAP Ségou

La population de la commune de Yangasso est constituée en majorité de jeunes, une personne sur deux a moins de 20 ans soit un taux de 59,15% et deux personnes sur trois ont moins de 30 ans soit un taux de 73,08% de l'ensemble de la population.

La prise en charge de cette tranche jeune de la population doit être assurée et des mesures envisagées afin de résoudre les problèmes de scolarisation, de santé, d'emploi, de logement, de transport etc. de cette importante couche de la population.

La tranche de la population âgée de 60 ans et plus représentent 5,22% de la population.

4.3 Taux d'accroissement et Projection de la population :

Le taux moyen annuel d'accroissement de la population de Yangasso selon le RGPH de 1998 est de 2,2%.

Le taux moyen de 2,2% appliqué aux résultats d'avril 1998 donne l'évolution de la population dans la commune et dans la ville pour les vingt (20) prochaines années.

Les projections de la population de la commune et de la ville de Yangasso sont indiquées dans le tableau N° 8 ci-après :

Tableau N° 8 : Evolution Démographique

<i>Localités</i>	<i>Années</i>			
	<i>1998</i>	<i>2006</i>	<i>2016</i>	<i>2026</i>
<i>Yangasso ville</i>	1851	2274	2982	3984
<i>Commune</i>	15702	19287	25299	33722

Source : RGPH (Avril 1998) et Estimation DRPSIAP Ségo

4.4 Mouvements migratoires :

➤ Emigration :

Naguère la population communale émigrerait vers les pays voisins comme la Côte d'Ivoire, le Burkina Faso et vers l'Afrique Centrale, principalement le Gabon. Ces déplacements se font de plus en plus rares ces dernières années.

Les migrations saisonnières concernent surtout l'intérieur du pays. Les pôles d'attraction sont Ségo, Niono, Bamako et Sikasso.

Les jeunes filles et jeunes garçons qui pratiquent l'exode saisonnier, rapportent aux familles des ressources financières, du matériel agricole, des bicyclettes etc.

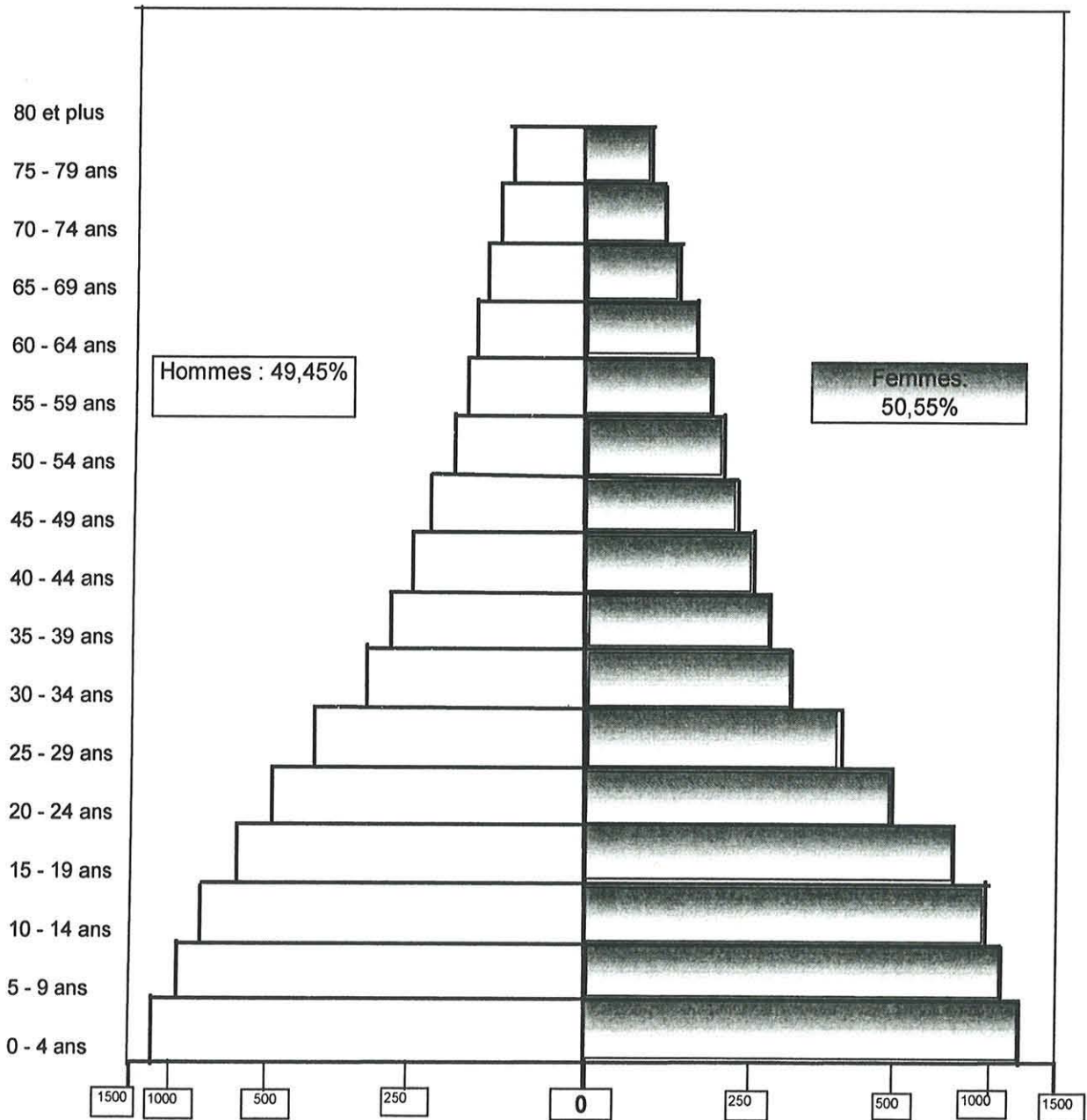
Des migrants internes accompagnent le déplacement des animaux en direction du Burkina à la recherche de pâturages et de points d'eau.

➤ Immigration :

L'immigration en direction de la ville de Yangasso a commencé depuis la sécheresse de 1973-1974 et se poursuit de nos jours. Les immigrés qui sont originaires de Mopti, Koutiala et du Burkina Faso travaillent dans le secteur primaire principalement dans l'agriculture.

La réalisation du seuil de Talo et ses aménagements vont sans doute favoriser l'immigration vers Yangasso compte tenu de sa position géographique par rapport à cet ouvrage.

PYRAMIDE DES AGES



Source : RGPH - 1998

V. ECONOMIE :

La Commune rurale de Yangasso est à cheval entre le pôle de développement de San et les centres de Bla et de Kimparana. Elle entretient des échanges réguliers avec San, Bla et Djeli.

Les activités économiques de la commune sont basées sur les trois (3) secteurs avec une prédominance du primaire.

5.1 Secteur primaire :

5.1.1 Agriculture :

Elle est l'activité principale de la population. Les spéculations concernent le coton, le riz, l'arachide, le mil, le sorgho, le maïs, le fonio et les légumes.

L'intervention de la CMDT dans la localité a accéléré le développement de la culture du coton. Par ailleurs l'aménagement de la plaine rizicole de Bougoura a permis l'extension de la culture du riz.

L'encadrement du monde rural est assuré par les services locaux, les Projets de Développement et les ONG. Il s'agit :

- *du Sous-secteur Agricole ;*
- *de la Protection des Végétaux ;*
- *du Centre d'Animation Rurale (CAR) ;*
- *de la Compagnie Malienne pour le Développement des Textiles (CMDT) ;*
- *de l'Antenne de la Conservation de la Nature ;*
- *du Projet Moyen Bani (PMB) ;*
- *de World Vision ;*
- *de l'Association d'Entraide pour le Développement (AED).*

Les interlocuteurs privilégiés de ces structures d'encadrement et d'appui sont :

- *la chambre locale d'agriculture ;*
- *la coopérative agricole ;*
- *la coopérative des éleveurs ;*
- *la société villageoise de développement (SDV) pour le coton et les céréales ;*
- *le « Sabu Nyuman » : production et commercialisation du compost ;*
- *le Syndicat des cotonniers et vivriers ;*
- *l'association des anciens membres du CAR « Sien Dugu Ton ».*

➤ *Céréaliculture :*

La situation des cultures vivrières et des cultures de rente durant les trois (3) dernières années dans la commune est indiquée dans le tableau N° 9 ci-après :

Tableau N° 9 : Données sur les cultures vivrières et de rente durant les trois (3) dernières années

	Années 2003 - 2004			Années 2004 -2005			Années 2005 - 2006		
	Sup. (ha)	Rdmt. (kg/ha)	Pn (tonnes)	Sup. (ha)	Rdmt. (kg/ha)	Pn (tonnes)	Sup. (ha)	Rdmt. (kg/ha)	Pn (tonnes)
Spéculation									
Cultures Vivrières									
Sorgho	691	1186,7	820	892	996,6	889	1150	1071,3	1232
Mil	2673,3	11674,7	3121	2134	973	2077	2400	1014,2	2434
Maïs	211	1838,9	388	212	1405,7	298	400	-	752
Riz	1600	2400	3840	255	300	76,500	1560	2600	4056
Culture de Rentes									
Coton	542	1217,7	660,02	617	841	518,89	538	1039,7	559,360

Source : Sous Secteur Agricole/ CMDT Yangasso 2006

Sup. = Superficie

Rdmt = Rendement

Pn = Production

➤ **Maraîchage :**

Le maraîchage est pratiqué dans la commune de Yangasso pendant la saison sèche (Novembre – Avril). Les spéculations concernent la tomate, la laitue, le chou, l'oignon, le gombo, le concombre, l'ail etc.

L'AED intervient dans l'aménagement des périmètres maraîchers dans la commune.

Dans la ville de Yangasso il existe deux (2) périmètres maraîchers : le périmètre maraîcher des femmes, situé à l'Est de la ville à Ngolossobougou, aménagé par l'AED et le périmètre maraîcher de l'ONG World Vision aménagé depuis 2005 dans la cour de l'ONG et exploité aussi bien par les femmes que par les hommes.

Le périmètre de l'ONG est équipé d'un forage. Chaque exploitant contribue pour 500 FCFA.

Les autres périmètres maraîchers sont équipés de Puits à Grands Diamètres ou de puits traditionnels.

Les différents périmètres maraîchers de la commune sont indiqués dans le tableau N° 10 ci-après :

Tableau N° 10 : Périmètres Maraîchers dans la commune de Yangasso

N°	Localisation	Nombre	Superficie (ha)	Etat
<i>Villages de la commune</i>				
1	Djikonso Dabala	1	1	Non Opérationnel
2	Kabalasso Bamanan	1	1	Non Opérationnel
3	Koutienso	1	1	Opérationnel
4	Niamasso	1	1	Opérationnel
5	Niana Markala	1	1	Opérationnel
6	Ntiéresso	1	1	Opérationnel
7	Ndiéna	1	1	Opérationnel
8	Penesso	1	1	Non Opérationnel
9	Pétékélesso	1	1	Non Opérationnel
10	Siana	1	1	Opérationnel
<i>Ville de Yangasso</i>				
	Ngolossobougou	1	1	Opérationnel
	Hamdallaye	1	1,75	Opérationnel
	TOTAL	12	12,75	

Source : Sous-secteur Agricole de Yangasso

Les périmètres non opérationnels sont confrontés principalement au manque d'eau.

Les statistiques relatives au maraîchage concernent le périmètre de World Vision qui est à sa première année d'exploitation.

Les données sur les cultures maraîchères sont indiquées dans le tableau N° 11 ci-dessous :

Tableau N° 11 : Données sur les cultures maraîchères du périmètre de World Vision en 2006

N°	Spéculations	Sup (m ²)	Rdmt	Production
1	Laitue	1006	2,31	232,82 Kg
2	Pomme de Terre	1370	5,427 t/ha	743,5 Kg
3	Oignon	582	6,116 t/ha	356 Kg
4	Echalotte	1497	6,513 t/ha	975 Kg
5	Gombo	661	1,732 t/ha	114,5 Kg
6	Choux	70	0,571 t/ha	4 Kg
7	Ail	51	1,176 t/ha	6 Kg
8	Tomate	168	0,24	4,1 Kg
9	Concombre	342	2,27	77,8 Kg
10	Bétérave	23	0,42	0,96 Kg

Source : World Vision Yangasso 2006

NB : la valeur de cette production a été évaluée à 561.475 FCFA.

➤ **Arboriculture :**

Elle n'est pas très développée dans la commune. Les fruits proviennent des communes environnantes et d'autres régions du pays.

Les données sur la production de plants et le reboisement d'arbres fruitiers sont indiquées dans le tableau N° 12 ci-après :

Tableau N° 12 : Données sur la production de plants et le reboisement

N°	Espèces	2004		2005		2006	
		Production	Reboisement	Production	Reboisement	Production	Reboisement
1	Citronnier	-	-	-	-	155	-
2	Goyavier	450	-	-	-	575	-
3	Manguiers ordinaires	650	508	5492	410	1187	200
4	Manguiers greffés	120	115	-	-	-	175
5	Mandé Sounsoun	-	-	-	-	20	-
6	Papayer	430	40	210	-	155	30
	TOTAL	1650	663	5962	560	2292	405

Source : Antenne Conservation de la Nature Yangasso 2006

5.1.2 Elevage :

Il constitue la deuxième activité de la commune et de la ville de Yangasso. Chaque cultivateur pratique l'élevage comme activité secondaire.

L'élevage pratiqué est de type extensif et constitue une forme d'épargne pour les populations. Les principales espèces animales sont : les bovins, les caprins, les ovins, les asins, les équins, les porcins et la volaille.

Les bovins sont de races « zébus peul » et « métis » (croisement entre zébus maure et zébus peul).

Les ovins et les caprins sont de races « naine » et « peul ».

L'emboûche bovine et ovine est assez développée dans la commune de Yangasso.

Il n'existe pas de piste de transhumance même si quelques troupeaux traversent les localités comme Yangasso, Penesso, Bougoura à destination de la commune rurale de Diaramana.

Des bourtôles inter villages disparaissent au profit des champs de cultures.

Les sources d'abreuvement du cheptel sont les mares et les ruisseaux en hivernage, les puits traditionnels, les puits à grand diamètre et les forages pendant la saison sèche.

L'alimentation du bétail est assurée par les pâturages naturels (ligneux et herbacé), les résidus de récoltes (tiges de céréales, fanes d'arachide et de niébé), les sous produits agro-industriels (tourteaux, graines de coton) et la pierre à lécher.

L'effectif du cheptel de la commune et de la ville est donné dans le tableau N° 13 ci-après :

Tableau N° 13 : Effectif du cheptel de la ville et de la commune de Yangasso

N°	Espèces	Ville de Yangasso	Villages de la Commune de Yangasso	Total
1	Bovins	312	8650	8962
2	Ovins	420	10500	10920
3	Caprins	380	9300	9680
4	Asins	130	1200	1330
5	Equins	ND	85	85
6	Porcins	ND	ND	ND
7	Volaille	1700	18000	19 700

Source : Poste vétérinaire Yangasso 2006

ND : Non Déterminé

✓ **Situation zoo sanitaire :**

Les activités de surveillance épidémiologique vétérinaire ne mentionnent aucune maladie contagieuse dans les cheptels de bovins, de caprins et d'ovins depuis plus de dix (10) ans. Cependant des maladies aviaires sont signalées de temps à autre mais leur évolution est stoppée par la vaccination.

Pour ce qui concerne la santé animale, Vingt huit (28) parcs de vaccination existent dans la commune. Deux (2) sont réalisés en dur.

Un complexe parc (parc de vaccination avec marché à bétail) et une pharmacie vétérinaire existent dans la ville de Yangasso.

✓ **Production de viande :**

Les données sur les abattages contrôlés des trois (3) dernières années sont indiquées dans le tableau N° 14 ci-après :

Tableau N° 14 : Abattages contrôlés des trois dernières années

N°	Espèces	2004		2005		2006	
		Têtes	Poids (Kg)	Têtes	Poids (Kg)	Têtes	Poids (Kg)
1	Bovins	86	10 320	277	33 240	178	21 360
2	Ovins - Caprins	754	9 000	3 818	45 816	3 008	36 096
	Total	840	19 320	4 095	79 056	3 186	57 456

Source : Poste vétérinaire de Yangasso

✓ **Production de peaux :**

De janvier à août 2006, 555 peaux de bovins et 7.529 peaux d'ovins et de caprins ont été commercialisées.

5.1.3 Pêche :

Elle est pratiquée en général sur le Koni et dans les trois (3) principales mares (Goro, Douba et Moussoko) de juillet à janvier par les populations autochtones et les pêcheurs venus d'autres localités comme Bélènitègni (San), Ngoron (Korodougou), Macina et Sofara. La pêche collective est organisée en avril ou mai par le village de Penesso.

Les communes de Niamana, de Djeli, de Kemeni, de Diaramana, de Koulandougou, de Diakourouna et de Samabogo participent à la pêche collective en plus des populations de la commune de Yangasso.

La commune de Yangasso est ravitaillée en poissons à partir du fleuve Bani. Les espèces de poissons rencontrées sont :

- les carpes ;
- les silures ;
- les fritilles ;
- les macharons ;
- les saumons.

Les produits de la pêche procurent également des revenus aux populations.

5.1.4 Exploitation forestière :

Dans la ville de Yangasso la foresterie suplante le commerce, en devenant la troisième (3^e) activité après l'agriculture et l'élevage.

➤ Production de plants :

Il existe sept (7) pépiniéristes bien formés pour la production de plants dans la commune. Les localités concernées sont : Yangasso, Djikonso, Bougoura, Kabalasso Sakasso, Sofolosso et Wakoro. Ils reçoivent l'appui des Projets de Développement, des ONG et des Services Techniques.

La production de plants des trois (3) dernières années est indiquée dans le tableau N° 15 ci-après :

Tableau N° 15 : Production de plants dans la commune

N°	Espèces	2004	2005	2006	Total
1	Acacia (colei)	-	856	100	956
2	Acacia (nilotica)	1250	913	200	2363
3	Acacia du Senegal	-	5375	500	5875
4	Acacia (albida)	-	600	625	1225
5	Baobab	85	419	50	554
6	Cailcédrat	190	169	710	1069
7	Eucalyptus	1727	6864	7340	15 931
8	Garicida	-	589	220	809
9	Henné	425	421	200	1046
10	Jujubier	750	680	920	2350
11	Jujubier greffé	50	150	250	450
12	Néré	40	3	-	43
13	Tamarinier	-	641	160	801
	TOTAL	4517	17 680	11 275	33 472

Source : Antenne Conservation de la Nature Yangasso

➤ Reboisement :

Les réalisations des trois (3) dernières années sont indiquées dans le tableau N° 16 ci-après :

Tableau N° 16 : Reboisement des trois dernières années dans la commune

N°	Espèces	2004		2005		2006		Total Plants
		Plants	Sup ou linéaire	Plants	Sup ou linéaire	Plants	Sup ou linéaire	
1	<i>Acacia (albida)</i>	65	1 ha	200	2 ha	275	3 ha	540
2	<i>Acacia (colei)</i>	-	-	785	6,75 ha	560	2,5 ha	1345
3	<i>Acacia (nilotica)</i>	340	340 ml	3215	3215 ml	454	454 ml	4609
4	<i>Acacia du Senegal</i>	1480	1480 ml	2460	2460 ml	465	465 ml	4405
5	<i>Baobab</i>	59	2 ha	60	2 ha	40	0,25 ha	159
6	<i>Caïlcédrat</i>	190	-	255	1000 ml	815	910 ml	1260
7	<i>Eucalyptus</i>	2795	3,25 ha	5345	5,5 ha	895	2,5 ha	9035
8	<i>Flamboyant</i>	76	-	-	-	-	-	76
9	<i>Gliricida</i>	-	-	1460	2,5 ha	425	-	1885
10	<i>Henné</i>	-	-	1350	1215 ml	85	-	1435
11	<i>Jujubier</i>	350	350 ml	1750	1750 ml	1115	1145 ml	3245
12	<i>Jujubier greffé</i>	50	0,25 ha	85	0,5 ha	465	2,65 ha	600
13	<i>Neem</i>	120	-	-	-	30	-	150
14	<i>Néré</i>	40	-	-	-	30	-	70
15	<i>Tamarinier</i>	115	1,25 ha	40	-	20	-	175
16	<i>Terminalia</i>	50	-	-	-	-	-	50
17	<i>Vène</i>	-	-	675	4,5 ha	420	2,5 ha	1095
	TOTAL	5730	-	17 680	-	6094	-	29 504

Sup : superficie

Source : Antenne Conservation de la Nature Yangasso

➤ Exploitation de bois :

Elle porte sur le bois de service, le bois d'œuvre et le bois de chauffe. Les espèces utilisées pour chaque type de bois sont indiquées comme suit :

- bois de service : *Anogédissus léocarpus*, *Diospiros mespiliformis*, *Ziziphus senegalensis*, *Acacia albida* et *Ritragina inermis* ;

- bois d'œuvre : *Balanite aegyptiaca*, *Ficus gnaphalocarpa*, *Acacia albida*, *Diospiros mespiliformis* ;

- bois de chauffe : *Guiéra senegalensis*, *Indigofera spp*, *Acacia seyal*, *Acacia albida*, *Bouhinia reticulata* et *Nitragina inermis*.

Selon l'Antenne de la Conservation de la Nature de Yangasso, la production de bois, estimée à 17 815 m³, ne couvre pas les besoins qui sont de 20 358 m³.

Le seul marché rural de bois de la commune se trouve sur la RN6 au niveau de Koutienso.

➤ **Produits de cueillette :**

Les produits de cueillette sont :

- le karité ;
- le néré ;
- le tamarin ;
- le baobab (fruits et feuilles) ;
- le raisin sauvage ;
- le jujube ;
- la liane ;
- la datte sauvage ;
- les prunes sauvages etc.

Ces produits assurent également aux populations des revenus relativement substantiels. La cueillette et la transformation du néré et du karité occupent les femmes de la commune plus de six (6) mois dans l'année. Ces activités sont très rentables en terme de revenu.

➤ **Apiculture :**

Dans la commune, l'apiculture est une activité pratiquée de façon artisanale et est très peu rentable.

De 1999 à 2002, les apiculteurs de la commune ont bénéficié de l'assistance de World Vision pour l'utilisation de ruches modernes. Cette expérience n'a guère été concluante. Les ruches modernes ne sont pas utilisées dans la commune.

Les vingt cinq (25) apiculteurs recensés produisent en moyenne 250 kg/an.

5.1.5 Ressources Fauniques :

La faune est très pauvre. Le gibier a presque disparu de la zone. Quelques rares espèces subsistent :

- les animaux sauvages : singes, hérissons, lapins, écureuils, rats palmistes etc. ;
- les reptiles : varans, gueule-tapé etc. ;
- les oiseaux : canards sauvages, éperviers, pintades sauvages, perdrix etc.

5.1.6 Atouts et Faiblesses du secteur primaire :

↓ **Atouts :**

La Commune aussi bien que la ville de Yangasso sont des zones agro-pastorales. Les atouts sont :

- la disponibilité de terres cultivables ;
- la présence du koni, un affluent du Bani dont la mise en valeur peut améliorer de façon significative la riziculture, la pisciculture au niveau de la plaine de Bougoura ;
- la diversité des produits de cueillette pouvant encourager la mise en place de PMI ;

- *la présence du barrage « Seuil de Talo » non loin de la localité.*

↓ *Faiblesses :*

Le secteur est également confronté à certaines difficultés qui sont :

- *les aléas climatiques;*
- *la pauvreté des sols;*
- *les problèmes d'eau pour l'abreuvement du bétail en saison sèche;*
- *le faible rendement de l'élevage (extensif) ;*
- *la déforestation due aux feux de brousse dévastateurs et à la coupe abusive de bois ;*
- *la dégradation des pâturages;*
- *le sous-équipement et le faible encadrement des paysans et éleveurs.*

5.2 Secteur secondaire :

5.2.1 Industrie :

Il n y a aucune unité industrielle dans la Commune et dans la ville de Yangasso.

5.2.2 Artisanat :

Il existe dans la commune de Yangasso une association qui regroupe tous les artisans. On y note des activités artisanales, surtout de type traditionnel.

Dans les années 1975 la CMDT assurait la formation des artisans qui s'occupaient de la fabrication des outils agricoles. Cet appui n'a guère duré.

Le sous secteur de l'artisanat est animé par des cordonniers, des bijoutiers, des forgerons, des potières, des bûcherons, des réparateurs de motos, des menuisiers métalliques, des menuisiers de bois, des tisserands, des boulangers traditionnels, des maçons etc.

Les produits de l'artisanat sont entre autres :

- *les charrues, les dabas, les meubles en bois ou en métal etc. ;*
- *les marmites, les vases, les canaris, les bijoux;*
- *les tissus traditionnels ;*
- *les mortiers et les pilons.*

Tous ces produits sont consommés localement ou vendus le jour de la foire.

Il existe sept (7) boulangeries traditionnelles dans la ville de Yangasso réparties comme suit :

- *Diarakala : 2 ;*
- *Dionkina : 1 ;*
- *Morikina : 1 ;*
- *Sokourani : 3.*

5.2.3 Atouts et faiblesses du secteur secondaire :

↓ Atouts :

Le secteur secondaire présente très peu d'atouts. Comme indiqué dans le secteur primaire, la localité a une vocation agro-pastorale. La promotion et le développement de l'agriculture et de l'élevage dans la zone seraient un atout important pour favoriser la mise en place d'unités industrielles de transformation de produits agricoles, maraîchers ou de l'élevage.

↓ Faiblesses :

Les faiblesses de ce secteur sont entre autres :

- l'inexistence d'unité industrielle ;
- insuffisance d'organisation et de l'encadrement de l'artisanat ;
- l'inexistence d'un espace affecté aux activités artisanales ;
- l'absence de source d'énergie électrique.

5.3 Secteur tertiaire :

5.3.1 Administration et ONG

Administrativement, la Commune de Yangasso relève du Cercle de Bla. L'essentiel des services administratifs se trouve à Bla, ville située à 53 Km du chef lieu de Commune (Yangasso). Les services existants dans la Commune sont :

- le bureau du sous-préfet ;
- l'Antenne de la Conservation de la Nature (ACN);
- le Poste Vétérinaire ;
- le Sous-secteur Agricole ;
- la Protection des Végétaux ;
- la Production Animale et Industrielle ;
- le Centre d'Animation Rurale (CAR) ;
- la Compagnie Malienne pour le Développement des Textiles (CMDT) ;
- la Mairie de Yangasso ;
- la Radio « Diamako ».

Des organisations non gouvernementales (ONG) et des projets de développement interviennent pour le développement socio-économique de la ville et de la commune. Le PMB, l'AED et LUX DEVELOPMENT ont leurs sièges à Bla mais interviennent dans la commune de Yangasso.

WORLD VISION a une antenne locale à Yangasso.

Il existe également dans la ville de Yangasso les sièges des organismes suivants :

- la chambre locale d'agriculture ;
- la coopérative des éleveurs ;
- la coopérative des planteurs et producteurs de plants.

Les informations sur les ONG et les Projets sont indiquées dans le tableau N° 17 ci-après :

Tableau N° 17 : Informations sur les ONG Agence et Projets Intervenant dans la commune

N°	Désignation	Date d'installation	Typologie	Activités	Cibles	Financement
01	AED	1984	ONG	Maraîchage, banques de céréales et commerce	. Femmes . Associations villageoises	
02	ANICT	2001	Agence	Santé, Education, Hydraulique, Habitat, Communication etc.	. Populations . Structures . Décentralisées	ETAT/FED/FICT etc.
03	PMB (Bla)	2001	Projet	Infrastructures – Aménagements agricoles	. Populations rurales . Paysans	Etat/ Partenaires Extérieurs
04	PACR	2004	Projet	Santé, Education, Hydraulique, Habitat, Commercialisation etc.	. Populations rurales . Mairies	Etat/ Banque Mondiale
05	WORLD VISION	1994	ONG	Santé, Education, Hydraulique, Environnement, Ecologie Habitat	. Femmes . Enfants . Communautés	Nouvelle Zélande

Source : Séminaire Atelier de Planification de Yangasso – 2006

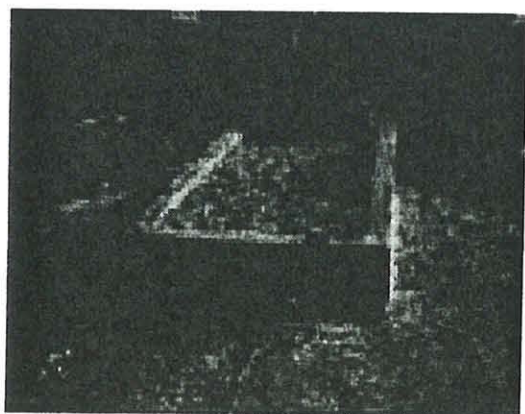
5.3.2 Institutions financières :

Les institutions financières qui existent dans la commune et dans la ville de Yangasso, sont des caisses associatives d'épargne et de crédit. Ce sont :

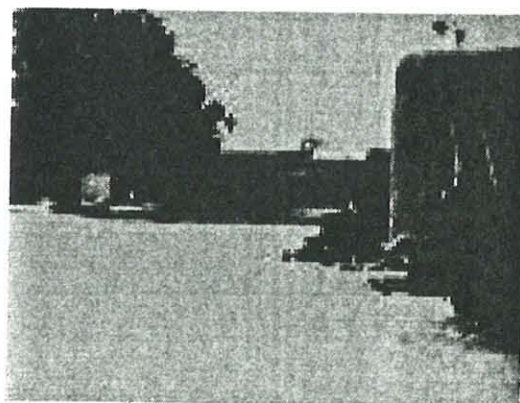
- la caisse Nyésigiso qui se trouve dans la ville de Yangasso ;
- la caisse de croissance et de revenu (CCR) mise en place par World Vision dans la ville de Yangasso ;
- la caisse mutuelle d'épargne et de crédit (CMEC) qui existe à Siamia et à Penesso. Elle a été mise en place par le PDR et reprise par le FODESA.

Ces structures financent des activités génératrices de revenus principalement pour les femmes.

5.3.3 Tourisme :



TOMBE DE BINADJAN



MINA

La commune de Yangasso ne dispose pratiquement pas de sites touristiques. Les rares touristes enregistrés à Yangasso sont généralement de passage pour Tériabougou situé dans la commune de Korodougou ou pour Talo situé dans la commune de Fani.

La tombe de Binadjan, ancêtre des TANGARA, est un site très fréquenté.

La ville de Yangasso dispose de sites historiques et de nombreux bois sacrés. Les sites historiques sont :

- « Mina » : logement des chefs de village TANGARA, symbole du pouvoir ;
- « Touthielela » ou lieu de châtiment des prisonniers de guerre ;
- « Ntoman ka sira sontoû » ou baobab sous lequel les dogons organisaient leurs rites.

Les bois sacrés sont :

- « Katiolo » situé à Sirakorosso ;
- « kotiguetou » situé à Mossiking ;
- « yorofina tou » situé au sud de Mossiking.

Pour les infrastructures d'accueil la ville dispose d'une maison des jeunes et d'un pied-à-terre qui est présentement occupé par le sous-préfet.

5.3.4 Commerce :

Le commerce constitue la troisième activité dans la commune après l'agriculture et l'élevage. Yangasso joue un rôle de ville de transit entre les vingt neuf (29) villages de la commune et les grands centres urbains que sont San, Bla, Koutiala, Ségou et Bamako.

A la foire de Yangasso, sont écoulés les produits de la commune et des communes voisines. Les activités commerciales se déroulent dans le marché et aux alentours et le long de la RN6. Les échanges au niveau de la foire, qui se tient tous les mardis, portent sur les produits agricoles, les produits de l'élevage, les produits manufacturés etc.

Il s'agit du mil, du riz, du maïs, des tissus et autres articles, du lait et autres produits de élevage, du savon, du carburant et des lubrifiants.

La foire de Yangasso est la seule dans la commune. Cependant les commerçants de Yangasso fréquentent d'autres marchés forains dont :

- la foire de Dougouwolo qui se tient le samedi ;
- la foire de Djeli qui se tient le jeudi ;
- la foire de San qui se tient le lundi ;
- la foire de Bla qui se tient le vendredi.

Les mêmes produits se retrouvent généralement sur l'ensemble de ces marchés : céréales, produits de élevage, produits maraîchers, fruits etc.

5.3.5 Transport :

Le transport est géré dans la commune par un Syndicat des transporteurs routiers. Aucune structure administrative chargée du secteur n'existe dans la commune et dans la ville de

Yangasso. Les transporteurs, qui assurent les déplacements des populations et l'acheminement des marchandises, viennent de Bla, San et Ségou.

Il n'y a pas de parc auto dans la ville pour assurer le transport.

Les véhicules de transit, qui assurent cette activité, sont des cars, des minibus et des camions. Ils chargent et déchargent passagers et marchandises au niveau du marché sur la RN6. Il n'y a pas de gare routière à Yangasso.

Le transport des produits agricoles vers les marchés est assuré par des charrettes, des motos et des bicyclettes.

5.3.6 Atouts et Faiblesses du secteur tertiaire :

➤ Atouts :

L'atout se limite à l'intervention de beaucoup de partenaires pour le développement économique et social de la ville et de la commune de Yangasso : Services locaux, ONG etc..

➤ Faiblesses :

Les faiblesses sont entre autres :

- l'absence de coordination dans les activités des différents intervenants dans le cadre du développement de la ville et de la commune de Yangasso ;*
- l'inexistence d'une coopération décentralisée ;*
- l'inexistence de structures et d'équipements pour la pratique du commerce ;*
- l'insuffisance du financement des activités des femmes.*

✚ Conclusion :

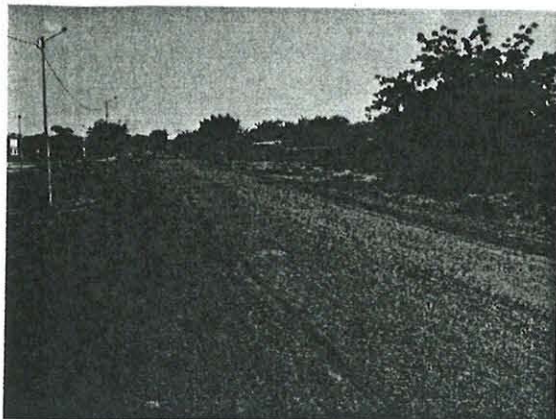
La ville de Yangasso, à l'image de la commune, est une zone agro-pastorale. Les échanges avec les autres centres urbains se sont accrus grâce à la RN6 qui traverse la ville d'Est en Ouest.

Le développement du secteur primaire est freiné par de nombreux facteurs dont les aléas climatiques, le surpâturage, la diminution des ligneux, l'érosion hydrique et éolienne.

L'artisanat identifié comme seule activité du secteur secondaire, est de type traditionnel. Aucune unité industrielle n'existe ni dans la ville ni dans la commune pour valoriser les énormes potentialités du secteur primaire.

Le développement du tertiaire est timide.

VI. VOIRIE – RESEAUX DIVERS ET ENVIRONNEMENT



VOIRIE (RN 6)

6.1- Voirie :

6.1.1 Maillage :

La route nationale N°6 (RN6) est la seule voie classée qui passe par la commune de Yangasso. Elle relie le chef lieu de la commune à la ville de San dans la direction Est et à la ville de Bla dans la direction Ouest. Sa longueur à l'intérieur de la ville est de 2,5 km avec une emprise de 30m.

La RN6 est également le principal axe d'où partent les

voies urbaines qui peuvent être classées en deux (2) catégories :

- *voies secondaires : ce sont des voies traitées en latérite. Elles sont au nombre de deux (2) :*
 - *la voie n°1 : elle part de la RN6 au niveau du marché et se prolonge vers Talo. Elle a une emprise de 15m et une longueur de 0,600 km dans la ville;*
 - *la voie N°2 : elle part de la RN6 au niveau de l'église catholique, traverse les quartiers Mossiking et Lafiala pour arriver à Bougoura. Elle a une emprise de 15m et une longueur de 0,5 km dans la ville.*
- *voies tertiaires : ce sont des pistes bien dégagées mais non traitées. Il s'agit de :*
 - *la voie n°3 : reliant la RN6 à la route de Bougoura (voie N°2) en passant par Mossiking. C'est l'ancienne route de Bougoura. Elle a une longueur de 0,6 km dans la ville et une emprise de 10m. Son état est mauvais ;*
 - *la voie N°4 : elle va de la RN6 vers Dabala et a une longueur de 0,600km dans la ville. Son emprise est de 15m et elle se trouve dans un mauvais état.*

De ruelles étroites et sinueuses avec des emprises variant de 2 à 4 m complètent le réseau de voirie de la ville. Au niveau du tissu en formation, elles sont plus larges avec des emprises de 5 à 10 m.

- *Pistes rurales communales codifiées :*

Ces pistes sont indiquées dans le tableau N°18 ci-après :

Tableau N° 18 : Pistes rurales intra- communales codifiées

N°	Désignation	Longueur (km)
1	Piste Yangasso – Ntjina Tomikoro – Ntjina Natasso	6
2	Piste Ngolosso Peul – Tokasso	3
3	Piste Yangasso – Sien Markala – Wéssérébougou	7
4	Piste Yangasso – Ntiéresso – Sofolosso	5
5	Piste Penesso – Pétekelesso Bamanan	5
6	Piste Penesso – Kabalasso Bamanan	4
7	Piste Penesso – Djikonso – Dabalan	3
8	Piste Niana Peul – Siana	4
9	Piste Peul – Niama Sobala	3
10	Piste Yangasso Sien Bamanan – Sien Kamaga	5
	Total	45

Source : Classement des routes – Itinéraires des routes classées – Juin 2004 (DRR Ségo).

- Pistes reliant Yangasso aux autres communes :

La liste des pistes reliant la ville de Yangasso aux autres chefs lieux de communes est donnée dans le tableau N°19 ci-après :

Tableau N° 19 : Pistes rurales inter-communales codifiées

N°	Désignation	Longueur (km)
1	Piste Yangasso – Fani	15
2	Piste Yangasso – Koulandougou	10
3	Piste Yangasso – Korodougou	25
4	Piste Yangasso – Djeli	28
5	Piste Yangasso – Niamana	18
6	Piste Yangasso – Diaramana	30
7	Piste Yangasso – Kemeni	25
	Total	151

Source : Classement des routes – Itinéraires des routes classées – Juin 2004 (DRR Ségo).

6.1.2 Ouvrages d'art :

Les ouvrages d'art sont réalisés sur les collecteurs artificiels et naturels. Les ouvrages de franchissement recensés dans la ville sont au nombre de six (6) :

- trois (3) ouvrages d'art au niveau de Lafiala. L'ouvrage, réalisé en dur, présente un bon état physique et les deux (2) autres, réalisés en terre, sont dans un état physique relativement mauvais ;
- deux (2) ouvrages d'art au niveau de la CMDT. Ils sont réalisés en dur et les états physiques sont bons.
- un ouvrage d'art au niveau de Ngolossobougou sur la route de Talo. Il est réalisé en terre et son état physique est mauvais.

6.2 Réseaux divers :

6.2.1 Alimentation en Eau :

Il n'existe pas de réseau d'adduction d'eau dans la ville de Yangasso. L'ONG World Vision dispose d'un forage qui alimente un château d'eau. Ce château fournit de l'eau à une borne fontaine située en bordure de la RN6 (entre les bureaux de la mairie et les bureaux de World Vision). La source d'énergie utilisée est l'énergie solaire. Le château a une capacité de 40.000 l/jour et un débit de 6,5 m³/heure.

L'eau du forage est utilisée essentiellement pour le périmètre maraîcher. Un comité a été mis en place par World Vision pour la gestion de l'eau dans le périmètre maraîcher et à la borne fontaine.

Les autres besoins en eau potable sont satisfaits par les forages, les puits à grand diamètre et les puits traditionnels. La profondeur minimale d'un puits traditionnel est de 30m.

La répartition des forages et PGD dans la ville est la suivante :

- Pour les forages :

La ville de Yangasso compte sept (7) forages, équipés de pompes manuelles, répartis comme suit :

- *un forage à World Vision ;*
- *un forage au centre de santé ;*
- *un forage à l'école ;*
- *un forage à Mossiking ;*
- *un forage à Lafiala ;*
- *un forage à Chiombala ;*
- *un forage à Sirakorosso.*

- Pour les Puits à Grand Diamètre (PGD):

La ville de Yangasso compte cinq (5) PGD qui sont répartis comme suit :

- *un PGD au jardin World Vision ;*
- *un PGD au centre de santé ;*
- *deux (2) PGD au jardin des femmes à Ngolossobougou ;*
- *un PGD à Mossiking (il n'est pas fonctionnel).*

6.2.2 Electricité :

Les besoins en électricité sont partiellement satisfaits par les groupes électrogènes, les panneaux solaires et les batteries.

L'AMADER et Yeelen Coura prennent en charge une partie de ces besoins en électricité.

L'AMADER assure l'éclairage public et fournit du courant à trente quatre (34) abonnés.

Une ampoule correspond à un abonné qui paie 1000 FCFA par mois.

L'éclairage public est payé par le conseil de village.

Le mini réseau de l'AMADER est alimenté en courant électrique par le groupe électrogène de la plateforme multifonctionnelle des femmes de Yangasso.

Le projet Yeelen Coura dispose de plaques solaires et fournit de l'électricité à quatre (4) abonnés.

Le reste de la population (la majeure partie) utilise des plaques solaires ou des groupes électrogènes.

6.2.3 Télécommunications :

↳ Téléphone :

La Sotelma dessert la ville de Yangasso en téléphone à partir du central téléphonique de San. Il existe dans la ville dix neuf (19) abonnés au téléphone et quatre (4) cabines téléphoniques.

↳ RAC :

Le réseau administratif de communication (RAC) existe au niveau de trois (3) services : les bureaux du Sous-Préfet, le centre de santé et la CMDT.

↳ Télévision :

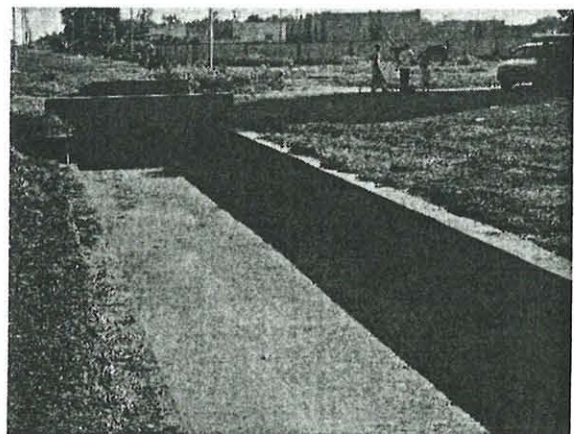
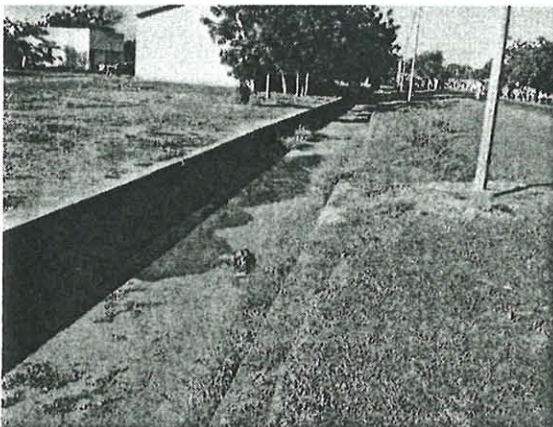
La commune est couverte en image télévisuelle à partir de l'antenne relais de Bla. La réception est très mauvaise en raison de la position géographique de la ville.

↳ Radio :

Depuis 2005, il existe dans la ville de Yangasso, une radio privée dénommée « Royal Diamako ». Elle émet sur une fréquence de 93,4 Mhz avec un rayon de couverture minimum de 45 km. La radio nationale est facilement captée à Yangasso sur ondes courtes.

6.3. Environnement :

6.3.1 Assainissement :



COLLECTEUR ARTIFICIEL A SOKOURANI

L'assainissement intègre plusieurs composantes dont :

- *le drainage des eaux pluviales ;*
- *la gestion des déchets liquides ;*
- *la gestion des déchets solides.*

❖ *Drainage des eaux pluviales :*

Les mares et les bancotières constituent les exutoires des eaux pluviales dans la ville de Yangasso. Les collecteurs naturels et artificiels et les passages d'eau non aménagés permettent de drainer les eaux vers les exutoires.

Un seul collecteur artificiel existe dans la ville. Il va de l'église à la CMDT et mesure 0,300 km. Il existe cinq (5) collecteurs naturels répartis comme suit :

- *collecteur N°1 : il commence au niveau de World Vision, longe la RN6 et se raccorde au collecteur artificiel. Sa longueur est de 1 km ;*
- *collecteur N° 2 : il commence au niveau de la radio FM, longe la RN6 jusqu'au niveau des bureaux de la sous-préfecture. Sa longueur est de 1,5 km ;*
- *collecteur N° 3 : il commence au niveau du marché, longe la route de Talo et débouche sur la mare de Dionkina. Sa longueur est de 0,400 km ;*
- *collecteur N° 4 : il est parallèle au collecteur N°3 et rejoint la bancotière de Diarakala. Sa longueur est de 0,200 km ;*
- *collecteur N° 5 : ce collecteur est le prolongement du collecteur artificiel, il se termine dans la mare de Noumouna. Sa longueur est de 0,300 km.*

Il existe également des passages d'eau non aménagés. Ce sont :

- *le passage d'eau N° 1 : il commence au niveau de la RN6 et longe la route de Bougoura sur une distance de 0,5 km ;*
- *le passage d'eau N°2 : il est parallèle au passage d'eau N° 1 et mesure exactement la même longueur que ce dernier ;*
- *le passage d'eau N°3 : il commence au niveau du marché, longe la piste appelée « ancienne route de Bougoura ». Sa longueur est de 0,400 km ;*
- *le passage d'eau N° 4 : il est parallèle au passage d'eau N°3 et mesure la même longueur.*

Ces collecteurs et passages d'eau non aménagés drainent les eaux de pluie vers les mares et bancotières suivantes :

- *la mare de Dionkina : elle sert également de retenue d'eau pendant dix (10) mois sur douze (12) ;*
- *la mare de Noumouna ;*
- *la bancotière de Mossiking ;*
- *la bancotière de Diarakala.*

Les zones inondées dans la ville sont :

- *la zone administrative ;*
- *les quartiers de Dionkina et de Morikina y compris le cimetière. Cette zone est inaccessible une fois les mares remplies.*

❖ *Evacuation des déchets liquides :*

De façon générale, aucun dispositif de gestion des eaux usées domestiques n'existe dans la ville.

Les services locaux, le centre de santé, les bureaux des ONG et l'école disposent de puisards pour la collecte de ces eaux.

Les autres concessions déversent les eaux usées dans la rue ou dans des fosses non aménagées. Les latrines sont de type traditionnel. Les excréta sont enlevés, séchés dans la rue et transportés vers les champs pour servir de fumier.

Il n'y a pas de spiros dans la ville de Yangasso.

❖ *Evacuation des déchets solides :*

Il s'agit des ordures ménagères, des ordures du marché, des déchets biomédicaux et des cadavres d'animaux. Il n'y a aucune structure chargée de la collecte des ordures ménagères.

Pendant des évènements importants, l'association des jeunes et celle des femmes assurent le balayage et la collecte des ordures dans la ville. Les mares et les trous d'extraction de banco constituent les seuls dépotoirs de la ville.

Au niveau du marché, les commerçants ont mis en place des comités de salubrité qui travaillent avec les femmes les veilles de foire. La mairie appuie ces initiatives par la fourniture de matériels de travail.

Il n'y a ni dépôt de transit, ni décharge finale dans la ville. Les ordures sont stockées dans les cours des concessions ou dans la rue. Transformées en compost, elles servent de fumier organique.

Déchets biomédicaux et cadavres d'animaux :

Il n'y a pas d'incinérateur au centre de santé de Yangasso. Les déchets sont brûlés dans une fosse, à ciel ouvert, aménagée dans la cour.

Les cadavres d'animaux sont déposés dans les alentours de la ville.

6.3.2 Situation de l'écosystème :

Les problèmes environnementaux dans la commune sont dus :

- à la coupe abusive du bois, aux défrichements et aux feux de brousse qui détruisent l'essentiel du couvert végétal et accentuent la déforestation ;*
- à l'érosion hydrique et éolienne qui contribue à la dégradation du sol.*

Dans la ville de Yangasso les problèmes d'ordre environnemental sont très cruciaux. Ils ont pour conséquence la dégradation du cadre de vie et de la santé des populations. Il s'agit :

- de l'absence d'un système adéquat de drainage des eaux pluviales d'où des stagnations d'eau et la prolifération des nids de moustiques dans la ville ;
- du système actuel de gestion des ordures ménagères qui est néfaste pour la santé des populations ;
- de l'absence d'incinérateur pour le traitement des déchets biomédicaux qui est une source de nuisance et de pollution de l'air ;
- des déchets issus de l'aire d'abattage qui ne sont pas traités. Ils contribuent à la dégradation du cadre de vie ;
- des champs de culture situés dans les concessions et dans les environs immédiats de la ville qui constituent des sources de prolifération de moustiques vecteurs du paludisme ;
- de la RN6 qui traverse la ville et qui est aussi une source de nuisance surtout avec le passage incessant de gros porteurs.

Le développement économique durable nécessite la prise en charge des problèmes environnementaux.

✚ Conclusion :

Les enseignements tirés de ces constats sont les suivants :

➤ Voirie :

La ville est accessible à tout moment à partir de la RN6. Cependant les liaisons intercommunales ne sont guère faciles à cause du mauvais état des routes. Pour faciliter les échanges à l'intérieur de la commune et entre celle-ci et ses voisines, l'aménagement des routes et pistes est indispensable. A l'intérieur de la ville, le réseau de voirie n'est pas cohérent.

➤ Réseaux Divers :

Le manque de réseau d'adduction d'eau est un handicap pour la satisfaction des besoins en eau potable. Les installations des forages tombent souvent en panne ou produisent de l'eau en quantité insuffisante pour couvrir tous les besoins. Les réseaux d'électricité installés par l'AMADER et le Projet Yeelen Coura ne peuvent pas totalement couvrir les besoins en électricité. La ville a besoin d'une source d'énergie indépendante et pérenne. Les couvertures télévisuelle et téléphonique sont à améliorer.

❖ Environnement :

Au niveau environnemental, les défis à relever sont les suivants :

- ***Rechercher à équilibrer les différentes composantes de l'écosystème : symbiose entre la flore, la faune, les sols etc. ;***
- ***Protéger la ville contre les inondations ;***
- ***Améliorer les conditions de vie des populations : lutte contre les pollutions et les nuisances ;***
- ***Créer des espaces verts dans la ville.***

VII. EQUIPEMENTS EXISTANTS :

Il s'agit de superstructures assurant à l'ensemble de la collectivité des services multiples : administration, santé, éducation, culture, sports, loisirs, cultes.

7.1. Equipements administratifs

Les données relatives aux équipements administratifs sont indiquées dans le tableau N°20 ci-après :

Tableau N° 20 : Equipements administratifs :

N°	Désignation	Date de Construction	Matériaux de Construction	Etat Physique	Superficie	Localisation
1	Bureaux sous-préfets	1990	Dur	Bon	0,3 ha	Mossiking
2	Résidence sous-préfet	1958	Dur	Mauvais	1188 m ²	Mossiking
3	Pied-à-terre	1990	Dur	Bon	0,50 ha	Mossiking
4	Tribune	1990	Dur	Bon	0,20 ha	Mossiking
5	Centre d'Animation Rurale	1962	Dur	Mauvais	6 ha	Mossiking
6	Logement des Gardes	1958	Dur	Mauvais	0,10 ha	Mossiking
7	Bureaux et logements Service de la Conservation de la Nature	1990	Dur	Bon	500 m ²	Mossiking
8	Logement du chef de Poste Médical	1976	Dur	Bon	500 m ²	Dirarakala
9	Bureaux et Magasins CMDT	1973-1975	Dur	Bon	1 ha	Sokourani
10	Logement d'astreinte CMDT	1998	Dur	Bon	0,23 ha	Sokourani
11	Bureaux World Vision	2000	Dur	Bon	0,25 ha	Hamdallaye
12	Bureaux Mairie	2005	Dur	Bon	0,21 ha	Hamdallaye
13	Bureaux et logement chef de poste vétérinaire	1988	Banco	Passable	500 m ²	Hamdallaye
14	Logement du chef secteur CMDT	1998	Dur	Bon	500 m ²	Lafiala

Source : Séminaire Atelier de Planification de Yangasso – Septembre 2006

7.2 Equipements scolaires :

La ville de Yangasso compte un seul groupe scolaire situé à Diarakala. Ce groupe, avec une superficie de 2,65 ha, comprend deux (2) cycles.

Une médersa et un centre de formation des femmes complètent les équipements scolaires. Les données relatives aux équipements scolaires sont indiquées dans le tableau N°21 ci-après :

Tableau N° 21 : Equipements Scolaires dans la ville de Yangasso

N°	Désignation	Date de Construction	Matériaux de Construction	Etat Physique	Localisation	Superficie	Observations
ENSEIGNEMENT FONDAMENTAL							
1	1er Cycle	1938	En dur	Assez bon	Diarakala	Terrain de 2,65 ha	Les 2 cycles sont situés dans la même cour y compris latrines et logement
2	Second Cycle	1963	En dur	Assez bon	Diarakala		
MEDERSAS ET CENTRE D'ALPHABETISATION							
3	Medersa	2001	Banco	Mauvais	Mossiking	Terrain de 1085 m2	Locaux en location
4	Centre Féminin d'alphabétisation	1999	En dur	Bon	Sirakorosso	Terrain de 1 ha	Construit par World Vision

Source : Directeur coordinateur de Yangasso 2006

Les effectifs des élèves et maîtres sont indiqués dans le tableau N° 22 ci-après :

Tableau N° 22 : Effectif Elèves – Personnel dans la ville de Yangasso

N°	Nom de l'école	Nombre de classes	Effectif Elèves			Effectif Enseignants	Ratio Elèves/Maîtres
			Garçons	Filles	Total		
1	Premier cycle	9	389	320	709	11	64
2	Second cycle	5	344	234	568	7	81
3	Medersa	3	55	45	100	3	33

Source : Directeur coordinateur de Yangasso 2006

Le groupe scolaire est excentré de par sa position par rapport à la zone d'extension située à l'Ouest de la ville. Les nouvelles programmations d'équipements scolaires doivent corriger ce déséquilibre.

Le taux de scolarisation, qui était de 36% en 2000, est estimé à 42% en 2006.

7. 3 Equipements socio – sanitaires :

Le Centre de Santé d'Arrondissement Revitalisé (CSAR) est le seul équipement socio-sanitaire de la ville de Yangasso. Il est composé de deux (2) bâtiments abritant le dispensaire et la maternité.

✚ Dispensaire :

Le dispensaire comprend :

- Une salle de consultation curative ;
- Une salle de soins ;
- Une salle pour la chaîne de froid ;
- Une salle d'observation ;
- Une salle de vaccination.

✚ *Maternité :*

La maternité comprend :

- *une salle de consultations prénatales (CPN) ;*
- *une salle d'accouchement ;*
- *une salle de repos des accouchées ;*
- *une salle d'attente,*
- *une salle de garde ;*
- *un magasin ;*
- *un bureau médecin.*

Le personnel est composé de :

- *un médecin ;*
- *un infirmier ;*
- *une aide soignante ;*
- *deux (2) matrones ;*
- *un gérant du dépôt de ventes des médicaments ;*
- *un gardien.*

Le CSAR est doté d'un RAC, d'une moto et d'un groupe électrogène. Il n'y a ni morgue, ni incinérateur.

Les maladies les plus fréquentes enregistrées sont le paludisme, les maladies gastro-entérites, les infections respiratoires, les maladies diarrhéiques, les IST et les traumatismes. La malnutrition est également très courante chez les enfants.

Les taux de fréquentation sont indiqués dans le tableau N° 23 ci-après :

Tableau N° 23: Taux de fréquentation du CSAR de Yangasso

N°	Désignation	Taux en %
1	Consultation curative	21,26
2	Consultation Prénatale	64
3	Accouchements assistés	40,66
4	Vaccination	Plus de 100

Source : CSAR Yangasso

Les données relatives aux équipements socio-sanitaires sont indiquées dans le tableau N° 24 ci-après :

Tableau N° 24 : Equipements socio-sanitaires dans la ville de Yangasso

N°	Désignation	Affectation	Date de construction	Matériaux de construction	Etat physique	Localisation	Superficie	observations
1	CSAR	Santé humaine	1996	Dur	Bon	Sokourani	1 ha	-
2	Point de vente des produits pharmaceutiques	Santé humaine	2000	Semi-dur	Bon	Diarakala	20 m2	en location-
3	Pharmacie vétérinaire	Santé animale	2000	Dur	Bon	Diarakala	88 m2	en location dans l'ancien dispensaire
4	Parc de vaccination	Santé animale	1999	Dur	Bon	Hamdallaye	0,25 ha	

Source : Médecin chef CSAR Yangasso 2006

7.4 Equipements commerciaux :



RN6 : JOUR DE FOIRE



MARCHE

Les équipements commerciaux dans la ville de Yangasso sont :

- le marché ;
- le parc à bétail ;
- l'aire d'abattage ;
- les caisses d'épargne et de crédits ;
- les points de vente des carburants ;
- les cabines téléphoniques.

Les neuf (9) points de vente de carburant et les quatre (4) cabines téléphoniques sont tous situés le long de la RN6.

Les autres renseignements relatifs aux équipements commerciaux sont indiqués dans le tableau N°25 ci-après :

Tableau N° 25 : Equipements Commerciaux

N°	Désignation	Affectation	Date de construction	Matériaux de construction	Etat physique	Localisation	Superficie	observations
1	Marché	Foire hebdomadaire	1943	Dur et matériaux précaires	Mauvais	Diarakala	2 ha	
2	Hangar d'exposition	Commerce	2003	Dur	Bon	Diarakala	-	Dans le marché
3	Boutiques	Commerce	2003	Dur	Bon	Diarakala	-	14 boutiques le long de la RN6
4	Caisse Nyésigiso	Crédit/épargne	-	Dur	Bon	Diarakala	0,128 ha	
5	Caisse de croissance et revenu	Commerce	2000	Dur	Bon	Diarakala	225 m ²	
6	Parc à bétail	-	1999	Dur	Bon	Hamdallaye	0,25 ha	
7	Aire d'abattage	-	2003	Dur	Bon	Hamdallaye	0,25 ha	
8	Hangar d'exposition des maraîchers	Vente produits maraîchers	2006	Dur	Bon	Hamdallaye	20 m ²	Construit par World Vision

Source : « CAU HK » Séminaire Atelier de Planification de Yangasso 2006

✚ Marché :

Situé jadis à Ntiéresso, il a été transféré à Yangasso en 1941 et à l'emplacement actuel en 1943. Le marché, qui accueille la foire hebdomadaire tous les mardis, est installé le long de la RN6 au niveau du noyau ancien de la ville et de la zone administrative. Il couvre une superficie de deux hectares (2 ha).

A l'exception des hangars, construits en 2003, il est constitué pour l'essentiel de hangars en bois couverts de paille.

Les jours de foire, le trafic est perturbé sur la RN6 qui est envahie par les forains. Il n'y a ni point d'eau, ni toilettes dans le marché. Ces besoins sont satisfaits dans les concessions voisines du marché.

Le ravitaillement du marché est assuré par des camions, des minibus, des charrettes et des engins à deux (2) à roues.

✚ Parc à bétail – Parc d'embarquement :

Ces deux (2) équipements se trouvent dans la même enceinte située à hamdallaye. Ils ont été réalisés avec l'appui de World Vision en 1999. Ils sont gérés par la coopérative des éleveurs.

↓ **Aire d'abattage :**

Située à l'Ouest du parc à bétail, l'aire d'abattage ne dispose pas de système de traitement des déchets. Les besoins en eau sont assurés par un puits traditionnel.

Les abattages sont contrôlés par le Bureau local de la Production Animale et le Poste Vétérinaire.

7.5 Equipements Sportifs et Culturels :

↓ **Equipements sportifs :**

Il existe deux (2) terrains de sports à Yangasso. L'un est situé à Hamdallaye et l'autre dans la cour de l'école. Le terrain de l'école couvre une superficie de 0,3 ha et celui de Hamdallaye a une superficie de 0,13 ha.

↓ **Equipements Culturels :**

Les équipements culturels sont constitués par la maison des jeunes, l'espace culturel et la salle d'animation des pères éducateurs.

Les données relatives aux équipements culturels sont indiquées dans le tableau N° 26 ci-après :

Tableau N° 26 : Equipements Sportifs et Culturels

N°	Désignation	Affectation	Date de construction	Matériaux de construction	Etat physique	Localisation	Superficie	observations
<i>Equipements Sportifs</i>								
1	Terrain de football	Sports	1977	non aménagé	Passable	Hamdallaye	0,13 ha	Non clôturé
2	Terrain de football de l'école	Sports	1938	Non aménagé	-	Diarakala	0,3 ha	Non clôturé
<i>Equipements Culturels</i>								
3	Maison des jeunes	Culture	2004	Dur	Bon	Diarakala	2,3 ha	Non clôturé
4	Espace culturel	Culture	1983	Dur	Passable	Mossiking	250 m ²	Clôturé mais non couvert
5	Salle d'animation des pères éducateurs	Culture	2000	Dur	Bon	Mossiking	50 m ²	Non clôturé

Source : Séminaire Atelier de Planification de Yangasso 2006

7.6 Equipements touristiques :

↓ **Sites historiques :**

La ville ne dispose pas de structures d'accueil et d'hébergement. Toutefois il existe des sites historiques. Ce sont :

- la tombe de Binadjan située à Chiombala. Elle est délimitée par un muret depuis 2003 ;
- « Mina » : ancien logement des chefs traditionnels TANGARA. Il n'est plus habité ;

- « *Touthielela* » : ancien lieu de châtiment des prisonniers de guerre situé à l'Ouest de Katiolo ;
- « *Ntoma ka sira sontou* » ou le baobab sous lequel les dogons organisaient leurs rites, situé à 500 m au Nord-ouest de la ville.

7.7 Equipements Culturels :

Les équipements culturels sont constitués par les mosquées, les églises, les cimetières et les bois sacrés.

Les données relatives aux équipements culturels sont indiquées dans le tableau N° 27 ci-après :

Tableau N° 27 : Equipements Culturels

N°	Désignation	Affectation	Date de construction	Matériaux de construction	Etat physique	Localisation	Superficie	observations
1	Mosquée de Vendredi	Culte	2006	Dur	Bon	Chiombala	200 m ²	-
2	Mosquée de quartier	Culte	1937	Banco	Passable	Morikina	0,29 ha	-
3	Mosquée de quartier	Culte	1967	Banco	Passable	Mossiking	0,21 ha	-
4	Eglise catholique	Culte	2003	Dur	Bon	Lafiala	0,87 ha	-
5	Eglise protestante	Culte	1989	Dur	Bon	Sokourani	0,44ha8a	-
6	Cimetière	Culte	1937	-	Passable	Morikina	0, 73 ha	Non clôturé

Source : Séminaire Atelier de Planification de Yangasso 2006

✚ Bois sacrés :

Les bois sacrés identifiés sont :

- « *Katiolo* », situé à Sirakorosso, il couvre une superficie de 4,6 ha ;
- « *Kotiguetou* », situé à Mossiking, il couvre une superficie de 0,6 ha ;
- « *Yorofinatou* », situé au Sud de Mossiking, il couvre une superficie de 1,8 ha.

7.8 Equipements de Transport :

Il n'existe ni gare routière ni garage de réparation de véhicules dans la ville de Yangasso. Les véhicules stationnent le long de la RN6 au niveau du marché.

La commune et la ville de Yangasso relèvent des structures de sécurité de Bla. Les agents de sécurité opèrent souvent les jours de foire pour le recouvrement des frais de vignettes ou sur demande expresse des autorités administratives.

7.9 Equipements de Télécommunication :

Les équipements de télécommunication se résument à la station FM « *Royal Diamako* » située à Lafiala et au local de la Sotelma situé dans la zone administrative.

III - EQUIPEMENTS DANS LES VILLAGES

Les équipements dans les villages sont indiqués dans le tableau N° 28 ci-dessous :

Tableau N° 28 : Equipements dans les villages de la commune

N°	Désignation	Date de construction	Matériaux de construction	Etat physique	Localisation	observations
EQUIPEMENTS ADMINISTRATIFS						
1	Bureau et Magasin CMDT	1976	Dur	Passable	Bougoura	-
2	Bureau et logement CMDT	1996	Dur	Passable	Penesso	-
3	Magasins CMDT	1976	Dur	Passable	Koutienso	-
EQUIPEMENTS SOCIO-SANITAIRES						
4	Dispensaire et Maternité	1990	Dur	Bon	Bougoura	-
5	CSCOM	2003	Dur	Bon	Penesso	-
6	Centre de Santé Confessionnel	2003	Dur	Bon	Koutienso	-
EQUIPEMENTS SCOLAIRES						
7	Classes-Bureau – Latrines	1995	Dur	Bon	Kabalasso	3 classes – 3 enseignants
8	Classes- Bureau – Logement	1995	Dur et Banco	Bon	Koutienso	3 classes – 3 enseignants
9	Classes-Bureau – Latrines	2000	Dur	Bon	Fono	3 classes – 3 enseignants
10	Classes- Bureau	2000	Semi dur	Bon	Siana	3 classes – 3 enseignants
11	Classes (CED)	2004	Banco	Mauvais	Ntjina	1 classe – 1 enseignant
12	Classes-Bureau-Latrines	2004	Dur	Bon	Bougoura second cycle	3 classes – 5 enseignants
13	Classes-Bureau-Logement	1995	Dur et banco	Passable	Wakoro	3 classes – 3 enseignants
14	Classes-Bureau-Latrines	1995	Dur	Bon	Niana	3 classes – 3 enseignants
15	Classes-Bureau-Latrines	1995	Dur et banco	Bon	Sofolosso	3 classes – 3 enseignants
16	Classes-Bureau-Latrines-Logement	1960	Semi dur	Bon	Bougoura premier cycle	6 classes – 6 enseignants
17	Classes-Bureau-Latrines-Logement	1995	Dur et banco	Bon Passable	Penesso	6 classes – 6 enseignants
18	Centre d'Alphabétisation	2002	Dur	Bon	Koutienso	-
19	Centre d'Alphabétisation	1998-2002	Dur	Bon	Fono	-
20	Centre d'Alphabétisation	2002	Dur	Bon	Ntieresso	-
21	Centre d'Alphabétisation	2001	Dur	Bon	Wesserebougou	-
22	Jardin d'enfants	2005	Dur	Bon	Koutienso	-

23	Parc à bétail d'une superficie de 0,25 ha	2004	Dur	Bon	Bougoura	-
24	Caisse d'épargne	2003	Dur	Bon	Siama	-
25	Caisse d'épargne	2003	Dur	Bon	Penesso	-
26	Banque de céréales	1995	Dur	Bon	Bougoura	-
27	Banque de céréales	1996	Dur	Bon	Petেকেlesso	-
28	Banque de céréales	1995	Dur	Bon	Koutienso	-
29	Banque de céréales	1995	Dur	Bon	Niana	-
30	Banque de céréales	1994	Dur	Bon	Wakoro	-
31	Banque de céréales	2001	Dur	Bon	Siama	-
32	Banque de céréales	2003	Dur	Bon	Penesso	-

Source : Séminaire Atelier de Planification de Yangasso 2006

Il existe des médersas réalisées en banco à Sofolosso, à Ntjina, à Ntieresso et à Wakoro. Les médersas de Wakoro et de Sofolosso n'ont pas reçu d'agrément.

Les équipements culturels dans les villages sont :

- l'église protestante réalisée en banco à Sofolosso ;
- l'église protestante réalisée en banco à Bougoura ;
- l'église protestante réalisée en banco à Niana bamanan;
- l'église protestante réalisée en dur à Djikonso.

Il y a un marché à Niana peul et un autre à Bougoura. Ces marchés ne sont pas aménagés.

DEUXIEME PARTIE :
RAPPORT DE PLANIFICATION

PROBLEMATIQUE ET HYPOTHESES D'AMENAGEMENT

Les principaux problèmes identifiés et qui se posent dans la ville de Yangasso sont :

- *la non structuration du tissu urbain (le réseau de voirie existant est un véritable labyrinthe) ;*
- *l'extension anarchique et incontrôlée de la ville surtout avec des tissus en formation ne respectant aucune norme d'urbanisme ;*
- *l'insuffisance et la mauvaise répartition des équipements collectifs ;*
- *la précarité de l'habitat en général, ce phénomène est plus accentué au niveau du noyau ancien de la ville;*
- *l'insuffisance de l'approvisionnement en eau potable de la ville ;*
- *l'insuffisance de la fourniture d'électricité ;*
- *le drainage de la quasi-totalité des eaux pluviales vers le noyau ancien et en l'absence de réseau adéquat d'assainissement, les risques d'inondations sont énormes en plus des problèmes de santé publique ;*
- *le non aménagement des mares, principaux exutoires des eaux de pluies.*

Afin de permettre à la ville de Yangasso de jouer pleinement son rôle de centre de développement des activités de la commune, certaines actions prioritaires s'imposent :

- *le restructuration du noyau ancien de la ville ;*
- *la réhabilitation du tissu en formation prenant en compte les problèmes d'équipements ;*
- *la programmation de nouvelles zones d'activités ;*
- *l'aménagement de nouvelles zones d'habitat pour les besoins futurs ;*
- *le relèvement du niveau d'équipement de la ville par la construction d'équipements collectifs nécessaires à l'épanouissement de la population ;*
- *la réalisation de voies, de réseau de drainage des eaux pluviales et des réseaux d'adduction d'eau et électrique ;*
- *la protection des sols et du couvert végétal pour un environnement sain, gage d'un développement durable.*

I - ZONAGE :

Le zonage est l'articulation cohérente des différents espaces réservés pour l'Habitat, les zones d'activités, l'armature verte et les réserves foncières. Il fixe les vocations premières des sols se trouvant dans la ceinture urbaine.

Le présent zonage tient compte de l'équilibre à observer entre l'extension urbaine, l'exercice des activités économiques et la préservation des sites et paysages naturels ou urbains.

1.1 Zones d'habitat :

1.1.1. Zones d'habitat existantes :

Il existe deux tissus distincts dans la ville de Yangasso :

- *un tissu constitué par le noyau ancien de la ville et qui a besoin de restructuration ;*
- *un tissu en formation qui doit être réhabilité et densifié.*

↳ Noyau ancien de la ville :

Il est contigu aux zones administrative, commerciale et scolaire.

Il est constitué par les quartiers de Chomballa, Morikina, Noumouna, Diarakala, Bananicoro, Dionkina, Sobala, Ngolossobougou, Tomikorosso, Sirakorosso, Sokourani et une partie de Mossiking. Il couvre une superficie de 53 ha. Le marché, le cimetière et la mosquée de Vendredi s'y trouvent.

Ce tissu a besoin d'une opération de restructuration afin de faciliter son accès et de dégager les voies qui doivent supporter les réseaux divers (eau, électricité, assainissement).

↳ Tissu en formation :

Le tissu en formation n'a bénéficié d'aucun aménagement, il est en outre très pauvre en équipement collectif.

Dans la zone administrative, les services locaux ont été implantés sans étude préalable.

Ces deux (2) zones doivent bénéficier d'une opération de réhabilitation afin de planifier l'occupation de l'espace et y apporter les équipements nécessaires aux besoins des populations. L'objectif recherché est la densification de la zone devant permettre de résoudre en partie les besoins en logements et en bureaux.

La zone à réhabiliter couvre une superficie de 77 ha et englobe une partie de Mossiking, Lafiala, Hamdallaye et la zone administrative.

↳ Zones de recasement :

Pour les opérations de restructuration et de réhabilitation, trois (3) zones de recasement ont été prévues :

- ◇ *une zone d'une superficie de 7 ha située à l'Est de Ngolossobougou ;*
- ◇ *une zone d'une superficie de 9 ha située au Sud de Mossiking ;*
- ◇ *une zone d'une superficie de 3 ha située à Lafiala.*

La superficie totale des zones de recasement est de 19 ha.

1.1.2. Futures zones d'habitat :

Les besoins en habitat sont déterminés en tenant compte :

- du taux d'accroissement de la population qui est de 2,2% selon le Recensement Général de la Population et de l'Habitat de 1998 ;
- du nombre moyen de personnes par concession qui est estimé à 8 personnes ;
- de la taille moyenne des parcelles à usage d'habitation fixée à 500m² ;
- de la balance du territoire qui prévoit pour les parcelles d'habitation un taux de 58% et pour les VRD, espaces verts et équipements un taux de 42%.

- Nombre de parcelles à créer : $2184 \text{ personnes} / 8 = 273 \text{ parcelles}$;
 - Superficie des parcelles (58%) : $273 \times 500 \text{ m}^2 : 13,65 \text{ ha}$ arrondi à 14 ha;
 - Equipements, espaces verts et VRD (42%) : 9,88 ha arrondi à 10 ha.
- Superficie totale : 24 ha**

NB : les 2184 personnes sont constituées par :

- l'évolution de la population entre 2006 à 2026 (voir tableau N° 8) : $3984 - 2274 = 1710$;
- l'afflux de populations lié au Projet Moyen Bani (Barrage de Talo) qui représente 27,7% des 1710 personnes : 474 personnes

Soit au total : $1710 + 474 = 2184$ personnes

La répartition entre les deux (2) types d'habitat donne :

- Habitat Administré : 80% de 24 ha = 19,2 ha
- Habitat Planifié : 20% de 24 = 4,8 ha

L'habitat administré est localisé au Sud-ouest de Lafiala sur une superficie de 19,2 ha. L'habitat planifié se trouve à l'Est de l'ancienne zone administrative et couvre une superficie de 4,8 ha. Soit un total de 24 ha pour les deux (2) types d'habitat.

Les futures zones d'habitat sont prévues dans la continuité du tissu existant de manière à assurer un développement cohérent de la ville.

Dans le morcellement de ces zones, une attention particulière doit être accordée aux problèmes spécifiques des personnes âgées, aux jardins d'enfants, et aux espaces publics (place et espaces verts, terrain de sports) etc.

1.2. Zones d'Activités :

1.2.1. Zone de bureaux :

✚ Zone existante :

Les services locaux sont implantés de manière disparate dans l'ancienne zone administrative. Une réhabilitation de cette zone permettra de libérer des espaces pour d'autres services administratifs. La zone couvre une superficie de 23 ha.

✚ Future zone de bureaux :

La zone prévue pour accueillir d'autres services administratifs, ONG ou institutions de finances (banques, assurances etc) est située à l'Ouest de Hamdallaye. Elle couvre une superficie de 10 ha.

1.2.2 Zone scolaire :

Il est prévu à Lafiala une zone de 8 ha destinée à recevoir les établissements secondaires : centre de formation professionnelle, lycée etc.

1.2.3 Zone commerciale :

◇ Marché existant :

Il est situé dans la zone à restructurer. Son aménagement doit prendre en compte les infrastructures et les différentes constructions. Sa superficie est de 2 ha.

◇ Future zone commerciale :

La nouvelle zone commerciale, d'une superficie de 7 ha, est située à l'Ouest de Lafiala entre l'habitat administré et la RN6. Elle sera aménagée suivant les normes requises et abritera en plus le marché à volaille et une boucherie moderne.

1.2.4 Zone industrielle :

Il a été programmé une zone de petites et moyennes industries (PMI) à Yangasso en raison essentiellement de la position centrale de cette ville par rapport aux deux (2) centres urbains que sont San et Bla qui disposent chacun d'une zone industrielle.

Cette zone doit accueillir les petites unités de transformation des produits agro-pastoraux. Des équipements comme l'abattoir et des boulangeries modernes y sont également prévus. Elle couvre une superficie de 7 ha.

1.2.5 Zone artisanale :

Elle est prévue sur la route de Bougoura sur un terrain d'une superficie de 7ha dont 4ha pour la construction de garages de réparation de véhicules.

1.2.6 Zone hôtelière :

La réalisation du barrage « Seuil de Talo » et la promotion du secteur touristique à Yangasso incitent à la création d'une zone hôtelière même si la ville à une vocation de ville de transit. Le site proposé se trouve sur la route de Bougoura qui est un axe très fréquenté en raison du fait qu'il dessert les plaines rizicoles. La zone hôtelière couvre une superficie de 1 ha.

1.2.7 Autres zones :

La proximité des villes de San et de Bla explique la non programmation des zones militaire, d'hydrocarbures et de douanes et d'entrepôts.

1.2.8 Zones maraîchères :

Les propositions portent sur :

- *l'agrandissement du jardin des femmes situé à Ngolossobougou et aménagé par l'AED. La superficie aménagée sera portée à 9,3 ha ;*
- *la préservation du jardin maraîcher aménagé par World Vision.*

1.3 Armature verte :

Les espaces boisés remplissent certaines fonctions que les collectivités locales doivent prendre en compte dans leur programme d'affectation des espaces. Ils assurent une fonction biologique indispensable à l'équilibre de l'écosystème.

L'armature verte proposée concerne :

- *la ceinture verte qui protégera la ville contre les vents tout en améliorant la couverture végétale ;*
- *la bande verte d'environ 100m séparant la zone des petites et moyennes Industries (PMI) de l'habitat, d'une superficie de 7,75 ha ;*
- *la clôture du bosquet de l'école ;*
- *le jardin botanique prévu au Nord de Koni vers Fono à 400 m de la route de Ntiesso vers l'Est. Il couvre une superficie de 20 ha ;*
- *la plantation de rônier dans la cour de la maison des jeunes à préserver.*

La préservation et l'agrandissement des bois sacrés se trouvant dans la ville et ses environs. Il s'agit des bois sacrés de Katiolo, Kotiguetou, Yorofinatou, Touthielela, Ntoma ka sira sontoû.

1.4 Réserves foncières :

Les réserves foncières, d'une superficie de 31 ha, permettront de satisfaire les besoins spécifiques.

Ces réserves se répartissent ainsi qu'il suit :

- *à l'Ouest de la ville la réserve a une superficie de 9 ha ;*
- *au Sud-Est de la ville, la réserve a une superficie de 16 ha ;*
- *au Nord-Est de la ville, la réserve a une superficie de 6 ha.*

II. VOIRIE RESEAUX DIVERS ET ENVIRONNEMENT :**2.1 Voirie :**

La trame viaire s'articule sur la RN6 et les deux (2) voies latéritiques. Le grand maillage structure l'ensemble de la ville et permet l'accès aux grandes zones d'activités et aux équipements collectifs.

Une voie de ceinture de 50 m d'emprise circonscrit l'évolution de la ville pour les vingt (20) prochaines années. Cette voie permet de dévier le trafic de gros porteurs vers l'extérieur de la ville sécurisant ainsi l'intérieur.

Les propositions en matière de voirie portent sur :

✚ *les voies à aménager :*

Il s'agit des routes de Talo et de Bougoura.

○ *Voie de Bougoura :*

C'est la voie N° 6, longue de 0,380 km. Elle part de la RN6 au Sud et dessert les quartiers Mossiking et Lafiala.

○ *Voie de Talo :*

C'est la voie N° 10, longue de 0,804 km. Elle part de la RN6 au niveau du marché et traverse le noyau ancien de la ville.

✚ *les voies à créer :*

Il s'agit de la voie de ceinture et des autres voies urbaines. Les données relatives à la voirie proposée sont indiquées dans le tableau N° 29 ci-après :

Tableau N° 29 : Réseau de voirie :

<i>Désignation</i>	<i>Longueur (Km)</i>	<i>Emprises (m)</i>	<i>Orientations</i>	<i>Localisations</i>	<i>Actions à mener</i>
<i>Voie N° 1</i>	<i>3,855</i>	<i>50</i>	<i>Ceinture</i>	<i>Autour de la ville</i>	<i>Bornage /Nettoyage</i>
<i>Voie N° 2</i>	<i>1,365</i>	<i>20</i>	<i>Nord – Sud</i>	<i>Traverse Hamdallaye et relie les deux voies de ceinture à l'Ouest</i>	<i>Bornage/Revêtement en latérite</i>
<i>Voie N° 3</i>	<i>1,03</i>	<i>15</i>	<i>Ouest Est</i>	<i>Relie les voies N° 2 et N° 10, traverse Hamdallaye et le noyau</i>	<i>Bornage/Revêtement en latérite</i>
<i>Voie N° 4</i>	<i>0,390</i>	<i>15</i>	<i>Nord – Sud</i>	<i>Relie la RN6 et la voie N° 3</i>	<i>Bornage/Revêtement en latérite</i>
<i>Voie N° 5</i>	<i>3,875</i>	<i>50</i>	<i>Ceinture</i>	<i>Autour de la ville</i>	<i>Bornage/Nettoyage</i>
<i>Voie N° 8</i>	<i>0,735</i>	<i>20</i>	<i>Nord – Sud</i>	<i>Relie la RN6 et la ceinture Sud</i>	<i>Bornage/Revêtement en latérite</i>
TOTAL	11,25				

« CAU-HK » Séminaire Atelier de Planification de Yangasso Septembre 2006

NB : La route nationale N° 6 (RN6) traverse la ville sur environ 2,5 km. Elle est en bon état.

➤ **Ronds points :**

Il est prévu l'aménagement de deux (2) ronds points situés respectivement au niveau de :

- l'intersection de la RN6 route de San et de la voie de ceinture ;
- l'intersection de la RN6 route de Bla et de la voie de ceinture.

➤ **Ouvrages d'art :**

Ils seront aménagés au croisement des voies et du réseau d'assainissement.

2.2. Réseaux Divers :

2.2.1. Adduction d'Eau :

Avec l'extension de la ville, les besoins en eau potable vont sans doute s'amplifier. La mise en place d'un réseau d'adduction d'eau sera indispensable pour la prise en charge de tous les besoins. Ce réseau sera complété par les forages et les Puits à Grand Diamètre (PGD) qui prendront en charge les besoins d'eau des périmètres maraîchers.

2.2.2. Electricité :

Les réseaux AMADER et YELEEN COURA doivent s'étendre à l'ensemble de la ville. Le développement des activités liées à l'électricité et le fonctionnement des petites et moyennes industries, ne peuvent se faire sans une source d'énergie fiable. A terme l'installation d'une centrale thermique pour les besoins domestiques et économiques serait souhaitable.

2.2.3. Télécommunications :

L'installation d'une antenne relais TV-FM est nécessaire pour améliorer la couverture télévisuelle de la ville.

La radio « Royal Diamako » doit être secondée par une radio communautaire.

En ce qui concerne le réseau téléphonique, l'extension de l'actuel réseau est nécessaire pour la prise en charge de tous les besoins. L'attente du réseau GSM est également très forte dans la ville et ses environs.

2.3. Environnement :

2.3.1. Assainissement :

➤ **Eaux pluviales :**

Les bancotières et les mares constituent les exutoires des eaux pluviales. Dans le cadre de l'assainissement de la ville, tous ces receptacles seront supprimés à l'exception de la mare de Dionkina qui est utilisée comme un ouvrage de retenue d'eau.

Les collecteurs existants seront aménagés et d'autres seront créés pour assurer une évacuation correcte des eaux pluviales de la ville.

↓ **Collecteurs à aménager :**

Il s'agit des collecteurs suivants :

- le collecteur naturel longeant la route de Talo. Il a une longueur de 0,574 km ;
- le collecteur artificiel qui commence sur la route de Bougoura et se prolonge jusqu'au niveau de la CMDT avec un linéaire total de 0,754 km.

La longueur totale des collecteurs à aménager est de 0,954 km.

↓ **Collecteurs à créer :**

Les collecteurs à créer concernent les collecteurs principaux et les collecteurs secondaires.

Les données relatives à ces collecteurs sont indiquées dans le tableau N° 30 ci – après :

Tableau N° 30 : Collecteurs artificiels à créer

N°	DESIGNATION	LONGUEUR (Km)	LOCALISATION
COLLECTEURS PRINCIPAUX A CREER			
1	Collecteur ceinture A	3,855	Le long de la voie de ceinture Nord
2	Collecteur ceinture B	3,875	Le long de voie de ceinture Sud
COLLECTEURS SECONDAIRES			
3	Collecteur C	1,365	Le long de la voie N°2
4	Collecteur E	0,390	Le long de la voie N°4
5	Collecteur D	1,03	Le long de la voie N°3
6	Collecteur F	0,350	Le long de la voie de Talo en prolongement du collecteur naturel à aménager
7	Collecteur G	0,735	Le long de la voie N°8 en prolongement du collecteur artificiel sur la route de Bougoura
8	Collecteur H	0,516	
9	Collecteur I	3	Le long de la RN6
10	Collecteur J	1	Le long de la RN6

« CAU HK » Séminaire Atelier de Planification de Yangasso 2006

La longueur totale des collecteurs artificiels à créer est de 16,116 km dont 8,386 km de collecteurs secondaires et 7,73 km de collecteurs principaux.

➤ **Déchets liquides :**

Pour une meilleure gestion des eaux usées domestiques chaque concession doit disposer d'une fosse septique et d'un puisard.

L'aménagement du marché doit prendre en charge les latrines publiques.

La ville doit être dotée de spiros pour l'évacuation des excréta des latrines traditionnelles.

➤ **Déchets solides :**

Les mesures proposées pour la gestion adéquate des déchets solides sont entre autres :

- la création de GIE d'assainissement et de comités de salubrité ;
- la création d'un service de voirie municipale ;
- la vulgarisation des poubelles réglementaires ;
- l'identification d'un site de décharge finale (hors de la ceinture) ;
- la construction de deux (2) dépôts de transit : l'un au Nord du CFAM et le second au niveau de la Réserve Nord Est.
- la dotation du centre de santé en incinérateur,
- la prévision d'un dispositif d'assainissement au moment de la création d'un abattoir.

2.3.2. Préservation de la nature :

Un système adéquat de drainage des eaux pluviales et une saine gestion des déchets liquides et solides participent en grande partie à l'amélioration du cadre de vie. Ces actions doivent être complétées par :

- la suppression des bancotières et mares à l'exception de la mare de Dionkina ;
- l'application des textes réglementaires pour une meilleure gestion des ressources forestières ;
- la multiplication des bosquets et des domaines protégés pour la pérennisation du couvert végétal ;
- le reboisement de la ceinture et des alignements du grand maillage ;
- la clôture du cimetière existant et la réalisation d'une bande verte tout autour.

III. EQUIPEMENTS PROGRAMMES :

L'essentiel des équipements collectifs se trouve à l'Est de la ville tandis que l'extension de la ville se fait sur les côtés Ouest et Sud. Le statut d'une ville comme Yangasso, chef lieu de commune, exige certains équipements qui font défaut à la ville présentement. Un bon équilibre de la structure urbaine est à rechercher afin de combler les déficits constatés.

3.1. Equipements administratifs :

L'espace occupé actuellement par les bureaux de la mairie sera étendu et porté à 1ha. Cet espace pourra accueillir l'hôtel de ville et les services techniques de la mairie.

Les autres équipements administratifs seront localisés dans les zones de bureaux (ancienne ou nouvelle).

3.2. Equipements socio – sanitaires :

Pour les équipements socio – sanitaires, les propositions sont les suivantes :

- *un Centre Feminin d'Activités Multiples (CFAM), d'une superficie de 2ha, situé à Hamdallaye ;*
- *le centre de santé d'arrondissement révisé (CSAR) sera renforcé avec une amélioration de son plateau technique;*
- *le parc de vaccination sera transféré hors de la limite de la voie de ceinture Nord dans l'espace réservé au marché à bétail.*

3.3. Equipements scolaires :

L'équipement scolaire proposé est un groupe scolaire sur un site d'une superficie de 2 ha situé à Hamdallaye. Les écoles secondaires seront construites dans la zone scolaire prévue sur la route de Bougoura.

Des écoles de premier cycle, des écoles maternelles (jardin d'enfants) seront prévues dans les opérations d'urbanisme projetées.

3.4. Equipements commerciaux :

Il est prévu :

- *l'aménagement du marché accueillant la foire ;*
- *la création d'un marché dans la zone commerciale ;*
- *la création d'un marché à bétail dans le complexe parc de 2 ha situé hors de la ceinture du côté Nord de la ville ;*
- *la création d'un abattoir d'un (1) ha dans la zone PMI au Nord de la ville.*

3.5. Equipements sportifs et culturels :

Il est prévu les équipements sportifs suivants :

- *l'aménagement de deux (2) terrains de sports ;*
- *la construction d'un stade municipal sur un site de 7 ha situé au Nord de Hamdallaye.*

Les propositions en matière d'équipements culturels sont :

- *la clôture de la maison des jeunes prévue sur un site de 2 ha ;*
- *la création d'un centre de lecture dans la maison des jeunes.*

3.6. Equipements touristiques et de loisirs :

Les actions prévues sont :

- *la réhabilitation du pied-à-terre (campement administratif) ;*
- *la construction de chambres de passages dans la maison des jeunes et à l'hôtel de ville ;*
- *la construction de structures d'hébergement dans la zone hôtelière prévue le long de la route de Bougoura sur un site d'une superficie de 1 ha.*

3.7. Equipements culturels :

Il est prévu :

- *la construction d'une grande mosquée avec médersa sur un site d'une superficie de 1 ha situé à Lafiala ;*
- *la clôture et l'agrandissement du cimetière de Morikina sur un site d'une superficie de 3 ha ;*
- *la création d'un nouveau cimetière au Sud de Mossiking sur un site d'une superficie de 4 ha ;*
- *l'érection en mausolée de la tombe de Binadjan.*

3.8. Equipements de transport et de sécurité :

Il est prévu :

- *la construction d'une gare routière sur une superficie de 4 ha localisée à l'Est de la ville (côté Nord de la RN6) ;*
- *l'installation de la garde nationale sur un espace de 1 ha situé au Nord-Est de Ngolossobougou vers la route de Talo ;*
- *l'implantation d'une brigade de gendarmerie sur un site de 1 ha situé au Sud de la nouvelle zone de bureaux ;*
- *la construction d'un commissariat de police dans l'ancienne zone administrative sur la RN6 sur un site d'une superficie de 1ha.*

IV- ESTIMATION DU COUT DES ACTIONS PRIORITAIRES DU SCHEMA :

L'estimation sommaire du présent Schéma porte sur les actions prioritaires à mener dès l'approbation du document en conseil des Ministres.

Elles permettront de délimiter et d'immatriculer les différents espaces programmés par le schéma ; afin de sauvegarder les vocations dévolues à ces derniers.

Tableau N° 31 : Estimation du coût des actions prioritaires

N°	Désignation	U	Qté	PU	Montant
				Millions F CFA	Millions Fcfa
I	Plan d'Urbanisme Sectoriel	u	2	20	40
II	Délimitation, Bornage et Immatriculation des zones d'activités et espaces pour grands équipements	ha	144,93	0,15	21,7395
III	Délimitation et bornage des voies y compris le nettoyage des emprises	km	12,434	0,25	3,1085
	TOTAL				64,848

« CAU HK » Séminaire Atelier de Planification de Yangasso 2006

Arrêtée la présente évaluation à la somme de : **SOIXANTE QUATRE MILLIONS HUIT CENT QUARANTE HUIT MILLE FRANCS CFA (64.848.000 FCFA).**

Il est réparti comme suit :

- Etat : 51.878.400 FCFA soit 80%
- Commune : 12.969.600 FCFA soit 20%

V - STRATEGIES D'APPLICATION :

Il faut entendre par stratégies d'application l'ensemble des mesures législatives, réglementaires, techniques et financières à mettre en oeuvre pour une bonne exécution des programmes du SDU.

Elles doivent faire ressortir et prendre en compte, la gestion de tous les aspects dans le Périmètre d'étude dans le souci d'assurer un développement harmonieux de la ville.

Elles définissent et créent une synergie entre les différents acteurs, instaurent un cadre de concertation suffisamment participatif et animé pour la revalorisation et la promotion foncière en assurant la réalisation des travaux de voirie et de réseaux divers (VRD) en impliquant des prestataires que sont les entreprises publiques et privées.

L'application du SDU de Yangasso repose sur quatre (4) stratégies.

5.1 – Stratégie foncière :

La gestion traditionnelle du foncier qui a toujours prévalu dans la ville de Yangasso, constitue un obstacle majeur à l'extension urbaine harmonieuse.

Pour la gestion des espaces définis par le présent SDU, le code domanial et foncier doit être appliqué. Le chef de village est consulté mais n'a plus de pouvoir d'attribution de parcelles dans la ceinture urbaine.

Les attributions dans le Périmètre Urbain reviennent désormais aux autorités administratives et communales.

Enfin les espaces programmés seront bornés et immatriculés afin de les sauvegarder.

5.2 – Stratégie Institutionnelle :

Deux (2) comités assurent le suivi de la mise en oeuvre du SDU.

Au niveau national le comité national d'évaluation technique des SDU.

Au niveau local, le comité de suivi de mise en oeuvre du SDU présidé par le Préfet de Bla sera composé comme suit :

- *le maire et trois (3) conseillers municipaux ;*
- *le chef de village ;*
- *un représentant par quartier ;*
- *un représentant des ONG ;*
- *une représentante du collectif des femmes ;*
- *un représentant de l'association des jeunes ;*
- *un représentant des commerçants ;*
- *un représentant de la chambre d'agriculture ;*
- *un représentant des artisans ;*
- *un représentant des éleveurs ;*
- *un représentant du service de l'assainissement ;*
- *un représentant du service des routes ;*
- *un représentant du service chargé des domaines ;*
- *un représentant de l'Urbanisme qui sera le rapporteur ;*
- *un représentant de l'IGM.*

Le comité peut s'adjoindre toute personne ressource.

5.3 – Stratégie Financière :

Elle oriente d'une manière générale les décideurs (Etat, Commune) vers les actes d'investissements facilitant la mise en œuvre du SDU.

❖ Etat :

L'Etat contribue au financement à travers l'aide apportée par le budget national, les interventions des Projets de développement, des organismes des Nations Unies et de la Coopération bilatérale et multilatérale.

❖ Commune :

La commune fait face à sa quote part dans le financement du SDU, à partir de son budget propre et par l'appui de la coopération décentralisée.

Les ressources financières de la commune sont constituées essentiellement d'impôts et de taxes. Ces impôts et taxes sont :

- *la TDRL : Taxe de Développement Régional et Local ;*
- *l'ITS : Impôts et Taxes sur Services ;*
- *la TA : Taxe d'abatage ;*
- *la TV : Taxe de voirie ;*
- *la TB : Taxe sur le bétail ;*
- *la Patente ;*
- *les Vignettes ;*
- *la TEM : Taxe sur l'exploitation des moulins.*
- *les ristournes versées par le Service de la Conservation de la Nature (vente de produits forestiers) ;*
- *les taxes perçues sur les marchés et foires ;*
- *les taxes sur l'ensemble des prestations de service à caractère administratif (légalisation, délivrance d'acte d'état civil, copies etc.).*

Les autres ressources financières sont constituées par la dotation générale au titre de la décentralisation, et les subventions des partenaires au développement (ANICT, PACR etc.)

L'état de recouvrement des impôts et taxes dans la commune pendant les trois (3) dernières années est donné dans le tableau N° 32 ci – après :

Tableau N° 32 : Situation des Impôts et taxes pendant les trois dernières années (FCFA)

N°	Désignation	Année 2004	Année 2005	Année 2006
1	Montant à recouvrer	23.792.240	20.696.952	17.081.500
2	Montant recouvré	13.808.247	11.888.183	11.619.750
	Taux (%)	58,03	57,43	68,02

Source : Mairie de Yangasso

5.4 – Stratégie Sectorielle :

L'application technique du SDU demande des plans détaillés réglementant l'utilisation des sols, établissant pour le court terme les précisions pour les différentes aires d'études couvertes par le schéma. Ces plans détaillés sont appelés Plans d'Urbanisme Sectoriels (PUS).

L'aire d'étude de Yangasso a été divisée en deux (2) secteurs sur la base de critères définis à partir des caractéristiques propres à chacune d'elle.

➤ **Secteur N° 1 :**

Il occupe la partie Nord de la ville et couvre une superficie de 184 hectares. Il est limité :

- *au Nord par la voie de ceinture et les champs de culture ;*
- *au Sud par la RN 6 ;*
- *à l'Ouest par la voie de ceinture et les champs de culture ;*
- *à l'Est par la voie de ceinture et les champs de culture.*

➤ **Secteur N° 2 :**

Il occupe la partie Sud de la ville et couvre une superficie de 182 hectares. Il est limité :

- *au Nord par la RN6 ;*
- *au Sud par Yorofina ton et les champs de culture ;*
- *à l'Ouest par la ceinture et les champs de culture;*
- *à l'Est par la voie ceinture et les champs de culture.*

VI. PHASAGE :

Les actions prévues par le SDU ont été réparties entre quatre (4) phases définies dans le tableau N° 33 ci-après :

Tableau N° 33 : Phasage du schéma

N°	Phase	Zonage	Equipements		Voirie et Réseaux divers
1	PHASE I : 2007 – 2011	Aménagement de la zone de recasement Nord-ouest	Aménagement de la zone scolaire	Hôtel de ville	Voies N° 3 – 4 - 8
			Restructuration du royaou ancien	Clôture du cimetière existant	Aménagement de la voie N° 10
			Agrandissement de la zone maraîchère des femmes	Maison des jeunes	Aménagement du collecteur naturel
			Aménagement de la zone de recasement Nord-ouest	Groupe scolaire	Aménagement du collecteur secondaire
2	PHASE II : 2012 – 2016	Aménagement de la zone de recasement Sud	Aménagement du marché de foire	Aménagement du marché de foire	Mini adduction d'eau
			Gare routière	Gare routière	Amélioration Electricité - Télécommunications
			Aménagement d'une partie de la zone de bureaux	Garde Nationale	Voie N° 2 – 6
			Réhabilitation et densification du tissu en formation	Construction de la grande mosquée + médersa	Collecteurs secondaires
3	PHASE III : 2017 – 2021	Aménagement de la zone commerciale	Aménagement de la zone de recasement Ouest		Aménagement du collecteur artificiel
			Aménagement de la zones vertes : Katiolo, Yorofinatou		Réseau d'électricité
			Aménagement de la zone artisanale		Réseau d'adduction d'eau
			Aménagement de la zone commerciale	Gendarmerie	Voies de ceinture
4	PHASE IV : 2022 - 2026	Aménagement d'une partie de la zone de bureaux	Nouveau cimetière		Collecteurs principaux
			Densification du tissu en formation		Aménagement de la mare de Dionkina et suppression des autres mares et bancotières
			Aménagement de la zone de PMI	Stade municipal	Extension du réseau d'adduction d'eau
			Aménagement de la zone d'hotel		
		Aménagement d'une partie de la zone d'habitat planifié	Aménagement de la zone de PMI	Parc complexe	Aménagement des ronds points
			Aménagement d'une partie de la zone d'habitat administratif	Commissariat de Police	Electrification par centrale thermique
			Aménagement d'une partie de la zone d'habitat planifié		Extension du réseau d'adduction d'eau
			Densification du tissu en formation		

Source : « CAU- HK » Séminaire Atelier de Planification de Yangasso : Septembre 2006

VII - RECOMMANDATIONS :

Les recommandations suivantes complètent les différents programmes du SDU :

✚ Renforcement des Capacités de la Commune :

Pour renforcer les capacités de la commune, les dispositions suivantes doivent être prises :

- *la formation des élus, l'appui technique et logistique et financier;*
- *la création de sources génératrices de revenus (équipements marchands, taxations etc...), l'amélioration du taux de recouvrement des impôts et taxes ;*
- *l'appui financier de l'Etat, de la Région, du Centre de Conseil Communal et des partenaires au développement ;*
- *la réorganisation de la coopération décentralisée.*

✚ Développement économique :

Les recommandations portent sur :

- *l'incitation des ressortissants à investir à Yangasso ;*
- *l'association des populations aux actions de développement des différents Projets et Programmes ;*
- *l'incitation des bailleurs de fonds à venir investir à Yangasso ;*
- *une meilleure coordination des activités des différents partenaires qui interviennent dans la commune et dans la ville de Yangasso.*

✚ Aménagements dans la commune :

Le SDU recommande :

- *l'aménagement des pistes reliant la ville aux villages de la commune et entre la commune et les communes voisines ;*
- *le respect de l'emprise de la RN6 (50 m) ;*
- *l'aménagement des mares de Goro, Douba, Moussoko pour la promotion de la riziculture, de la pisciculture et l'abreuvement des animaux ;*
- *l'extension des programmes de l'AMADER et de Yeleen Coura aux villages de la commune ;*
- *l'approvisionnement des villages en eau pour tous les besoins ;*
- *la construction de parc de vaccination en matériaux durable ;*
- *la construction d'un CSCOM à Niana ;*
- *la construction des maternités rurales dans tous les villages situés à plus de 5 km de la ville et ne disposant pas de structure de santé ;*
- *la transformation des écoles communautaires en premier cycle complet ;*
- *la création d'une école de premier cycle à Ntjina ;*
- *la création de groupe scolaire à Koutienso, Niana, Sofolosso, Wakoro, Kabalasso et Penesso ;*
- *la création d'un centre de déclaration de naissance dans chaque village et de centre d'état civil de manière à couvrir l'ensemble de la commune ;*
- *l'installation de brigades villageoises pour la protection de l'environnement.*

✚ Environnement :

L'étude recommande :

- *le respect des textes législatifs et réglementaires ;*
- *la promotion des mesures prises par l'AMADER pour la protection de l'environnement ;*
- *la promotion des énergies renouvelables ;*
- *la programmation de dépôts de transit dans les opérations d'urbanisme.*

VIII - SIGLES ET ABREVIATIONS

- **A.E.D** : Association d'Entraide et de Développement
- **AMADER** : Agence Malienne pour le Développement de l'Energie Domestique et de l'Electrification Rurale
- **ANICT** : Agence Nationale d'Investissement des Collectivités Territoriales
- **CCR** : Caisse de Croissance et de Revenu
- **CAR** : Centre d'Animation Rurale
- **CFAM** : Centre Féminin d'Activités Multiples
- **CMDT** : Compagnie Malienne pour le Développement des Textiles
- **CMEC** : Caisse Mutuelle d'Epargne et de Crédits
- **CSAR** : Centre de Santé d'Arrondissement Révitalisé
- **C.S.COM** : Centre de Santé Communautaire
- **EDM** : Energie du Mali
- **DNUH** : Direction Nationale de l'Urbanisme et de l'Habitat
- **DRACPN** : Direction Régionale de l'Assainissement ,du Contrôle des Pollutions et des Nuisances.
- **DRPSIAP** : Direction Régionale de la Population de la Statistique de l'Informatique de l'aménagement et du Plan
- **D.R.U.H** : Direction Régionale de l'Urbanisme et de l'Habitat
- **FED** : Fond Européen de Développement
- **FICT** :Fonds d'Investissement des Collectivités Territoriales
- **FODESA** : Fonds pour le Dévelppement du Sahel
- **GIE** : Groupement d'Interêt Economique
- **MUH** : Ministère de l'Urbanisme et de l'Habitat
- **ONG** : Organisation non Gouvernementale

- **PACR** : *Projet d'Appui aux Communautés Rurales*

- **PGD** : *Puits à Grand Diamètre*

- **PMB** : *Projet Moyen Bani*

- **PUS** : *Plan d'Urbanisme Sectoriel*

- **RN** : *Route Nationale*

- **SAT** : *Schéma d'Aménagement du Territoire*

- **SRAD** : *Schéma Régional d'Aménagement et de Développement*

- **V.R.D** : *Voirie et Réseaux Divers.*

IX - BIBLIOGRAPHIE :

- 1 - *Avant projet de schémas régionaux d'aménagement et de développement (SRAD)*
- 2 - *Carte routière de la région de Ségou (IGM) ;*
- 3 - *Cartographie du Mali : Mission de Décentralisation ;*
- 4 - *Carte de l'Afrique de l'Ouest 1/200000 – Koutiala et Ké-macina ;*
- 5 - *Diagnostics et schémas d'aménagement des Terroirs villageois : Banankoro, Djikonso/Dabala, Fono, Kabalassos (Bamanan, Peul et Sakasso), Koutienso, Ngolossobougou (Bamanan, Peul), Niana (Bamanan, Markala, Peul, Sakasso), Niamasso : BEHYGEC – Mali Sarl 2005 ;*
- 6 - *Diagnostics et schémas d'aménagement des Terroirs villageois : Ntieresso, Ntjina (Natasso, Tomikorosso), Penesso, Petekelesso (Bamanan, Niassokala), Siama, Sien (Bamanan, Kamaga, Markala) Sofolosso, Tokosso, Yangasso, Wakoro, Wessérébougou : BEHYGEC – Mali Sarl 2005 ;*
- 7 - *Plan de Développement économique social et culturel (PDESC) de la commune rurale de Yangasso - 2005*
- 8 - *Résultats définitifs du Recensement Général de la Population et de l'Habitat - 1998*
- 9 - *Synthèse du Diagnostic du Schéma d'aménagement et du plan de développement de la commune rurale de Yangasso – Cercle de Bla – Région de Ségou – 2005 ;*
- 10 - *Schéma Directeur d'Aménagement et d'Urbanisme de Bla et environs – 2001.*

ANNEXES

MINISTRE DE L'ADMINISTRATION
TERRITORIALE ET DES COLLECTIVITES

LOCALES

REGION DE SEGOU

Cabinet du Gouverneur

REPUBLIQUE DU MALI
Un Peuple, Un But, Une Foi

DECISION N° 419 GRS – CAB

Portant ouverture des enquêtes géographiques et socio-économiques de la ville de Yangasso et environs - Cercle de Bla

Le Gouverneur de la Région de Ségou

Vu la Constitution ;

Vu l'Ordonnance n° 00 – 027 /P – RM du 22 mars 2000 portant Code Domanial et Foncier modifiée et ratifiée par la Loi n° 02 – 008 du 12 Février 2002

Vu la Loi n° 02 – 0016 / du 03 Juin 2002 fixant les règles générales de l'urbanisme

Vu le Décret n° 04 – 607 / P- RM du 30 Décembre 2004 fixant les modalités de mise en œuvre de la planification urbaine ;

Vu le Décret n° 95 – 210 / PM – RM du 30 Mai 1995 déterminant les conditions de nomination et le attribution des représentants de l'Etat au niveau des Collectivités Territoriales ;

Vu le Décret n° 05 – 007 /P-RM du 12 janvier 2005 portant nomination des gouverneurs de région ;

DECIDE :

Article 1 : Sont ouvertes à compter de la date de signature de la présente décision les enquêtes géographiques et socio-économiques préalables à l'élaboration du Schéma Directeur d'Urbanisme de la ville de Yangasso et environs

Article 2 : Sont concernés par les enquêtes visées à l'article 1^{er} la ville de Yangasso, les villages de Sien Bamanan, Sien Marakala, N'Tieresso, Sofolosso, Fono. Penesso, Djigonso Dabala, N'Golosso et Ouakorocosso.

Article 3 : A compter de la date d'ouverture des enquêtes jusqu'à l'approbation du Schéma Directeur d'Urbanisme de la ville de Yangasso et environs, l'avis préalable des services de l'urbanisme et de l'habitat est exigé pour tous travaux de construction et d'aménagement public et privé sur les aires concernées.

MINISTRE DE L'ADMINISTRATION TERRITORIALE
ET DES COLLECTIVITES LOCALES

REGION DE SIKASSO
CERCLE DE BILA
COMMUNE RURALE DE YANGASSO

REPUBLIQUE DU MALI
UN PEUPLE - UN BUT - UNE FOI

DELIBERATION N°005/CRV DU 21/09/2006

Le conseil communal réuni en session extraordinaire dans les locaux de la Mairie à OSHOC, au cours de sa séance du 21 Septembre 2006 après en avoir délibéré, a décidé d'adopter le schéma directeur d'urbanisme de la ville de Yangasso et environs.

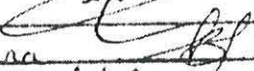
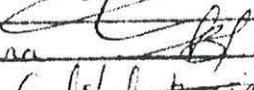
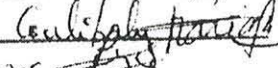

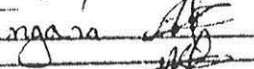

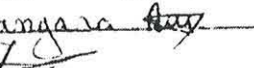
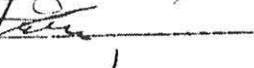
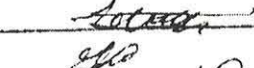


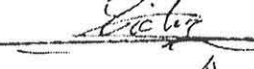
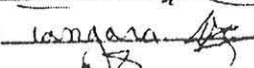



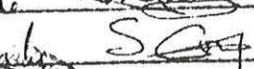
Votants :

"pour" 17

"contre" 00

"Abstention" 00

Les conseillers communaux présents

1. Allassane Tangara 
2. Bogoba dit Babal Tangara 
3. Mme Tangara Ilamiam Coulibaly 
4. Cheick Santa Hady Traore 
5. Mme Iqbal Alimata Tangara 
6. Mamadou Traore 
7. Mme Traore Haxia Tangara 
8. Sékou Diarra 
9. Seydou Traore 
10. Zamine Coulibaly 
11. Idiamé Dembélé 
12. Idiamé Tangara 
13. Doumanke dit Yacouba Tangara 
14. Abou Traore 
15. Abou Ag Imkérou 
16. Mamadou S. Traore 
17. Souleymane Coulibaly 



Yangasso, le 21/09/2006

Le Maire

ALASSANE TANGARA

DECISION N° 005 / P.CB
PORTANT APROBATION DE DELIBERATION
LE PREFET DU CERCLE DE BLA

- < Vu la Constitution de la République du Mali.
- < Vu la loi n° 95-034 du 12 Avril 1995, portant code des Collectivités Territoriales en République du Mali et ses textes subséquents ;
- < Vu la loi n° 00-44 du 04 Novembre 2000, déterminant les ressources des Communes, des Cercles et des Régions ;
- < Vu le Décret n°95-210/P.RM du 30 Mai 1995, déterminant les conditions de nomination et les attributions des représentants de l'Etat au niveau des Collectivités Territoriales, modifié par le Décret n°96-243/P.RM du 30 Septembre 1996 ;
- < Vu le Décret n°02-602/P.RM du 30 Décembre 2002, fixant la nomenclature budgétaire et comptable des Collectivités Territoriales ;
- < Vu les nécessités de service

DECIDE :

Article 1^{er} : est approuvée la délibération n° 005/ CR-Y du 21/09/2006 de la Commune Rurale de : YANGASSO relative l'adoption du schéma Directeur d'Urbanisme de la ville de Yangasso et environs

Article 2 : la présente décision sera enregistrée et communiquée partout où besoin sera.

AMPLIATIONS

GRS	1/P.CR
S/Préfet	1
Maire	1
Percepteur	1
Chrono-Dossier	2 /6

Bla 09 Décembre 2006
LE PREFET



LISTE DES PARTICIPANTS

- 1 – *Sous préfet de Yangasso : Ibrahima THERA*
- 2 – *Conseil de Cercle : Mamoutou TRAORE*
- 3 – *Maire de Yangasso : Alassane TANGARA*
- 4 – *Mairie de Yangasso : Baba TANGARA*
- 5 – *Mairie Yangasso : Tidiane TANGARA*
- 6 – *Maire de Niamana : El Hadj Karim TRAORE*
- 7 – *Maire de Fani : Bakary TRAORE*
- 8 – *Maire de Koulandougou: Nouhoum DEMBELE*
- 9 – *Maire de Djéli : Dramane DIARRA*
- 10 – *Chef de village de Yangasso : Mamadou TANGARA*
- 11 – *Conseiller villageois : Moussa KAMPO dit Marabout*
- 12 – *Conseiller villageois : Mamadou S TRAORE*
- 13 – *Conseiller villageois : Mama TANGARA*
- 14 – *Sous secteur Agricole : Chiaka DIARRA*
- 15 – *Poste vétérinaire : Massiré TRAORE*
- 16 – *Antenne Conservation de la Nature : Noumoudjon BOUARE*
- 17 – *Protection des Végétaux : Youssouf COULIBALY*
- 18 – *CMDT : Idrissa MAIGA*
- 19 – *Santé : Moussa ABDOULAHY*
- 20 – *Directeur Coordinateur : Lassana B BOUARE*
- 21 – *World Vision : Daniel COULIBALY*
- 22 – *Nyésigiso : Issa S TANGARA*
- 23 – *Radio Royale Diamako : Sékou KONE*
- 24 – *Chambre d'agriculture : Adama TANGARA*
- 25 – *Associations des Artisans : Basékou KONE*
- 26 – *Coopérative des Eleveurs : Salif TRAORE*
- 27 – *Collectif des Femmes : Rokia S TANGARA*
- 28 – *Association des Jeunes : Sinaly DIARRA*
- 29 – *Association des Commerçants : Bamoussa DEMBELE*
- 30 – *Comité d'Adduction d'Eau: Abdoul Kadri TRAORE*

DELEGATIONS NATIONALES ET REGIONALES

- 31 – *DNUH : Boubacar S OUATTARA*
- 32 – *DNUH : Mamadou MANGARA*
- 33 – *DRUH Ségou : Abasse YALCOUYE*
- 34 – *Directeur IGM Ségou : Ibrahim KATILE*
- 35 – *DRAPCN Ségou : Ousmane S TOURE*
- 36 – *DRPSIAP Ségou : Amadou DIABATE*
- 37 – *Direction des Routes Ségou : Souleymane DRABO*
- 38 – *DRDC Ségou : Djibril KONE*
- 39 – *Service Domaines San : Abdoulaye KONE*
- 40 – *DRUH Ségou : Noumouké SAMAKE*
- 41 – *Chef Subdivision Urbanisme Bla : Zoumana SIDIBE*

CONSTAT ETAT DES LIEUX 00



LEGENDE:



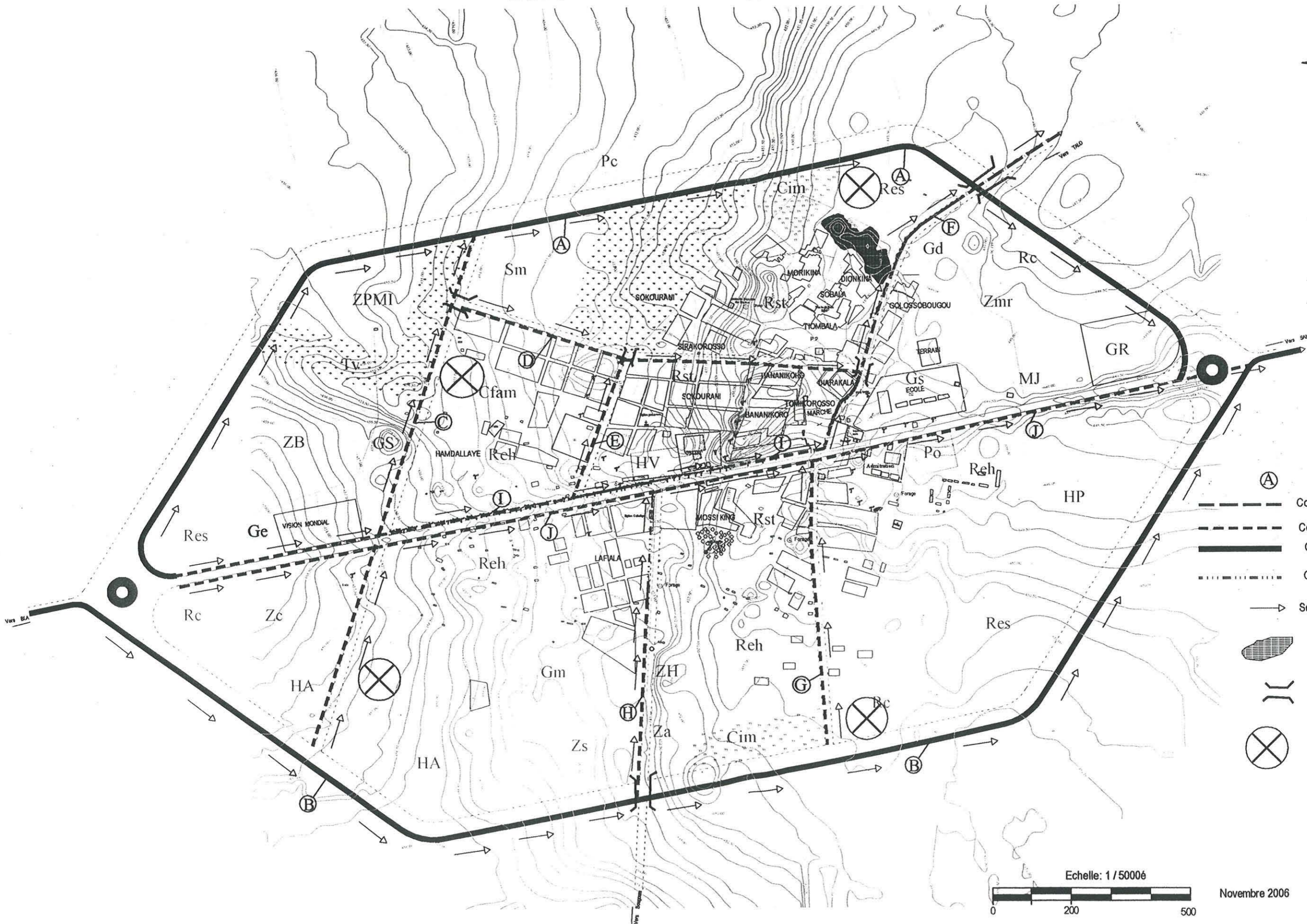
- Mosquée
- Eglise protestante
- Centre de santé
- Infrastructures scolaires
- Cimetière
- SOTELMA
- Marché
- Caisse d'Epargne
- Espace vert - Bois sacrés
- Poteaux électriques
- Poteaux téléphoniques
- Ilôts
- Constructions dispersées
- Goudron
- route lateritique
- Piste
- Pont
- Mares et bancotières
- Caniveaux
- Forage
- Fontaine
- Equipements
- Limites des quartiers

Echelle: 1/8 500



Novembre 2006

PROPOSITION ASSAINISSEMENT 03



LEGENDE:

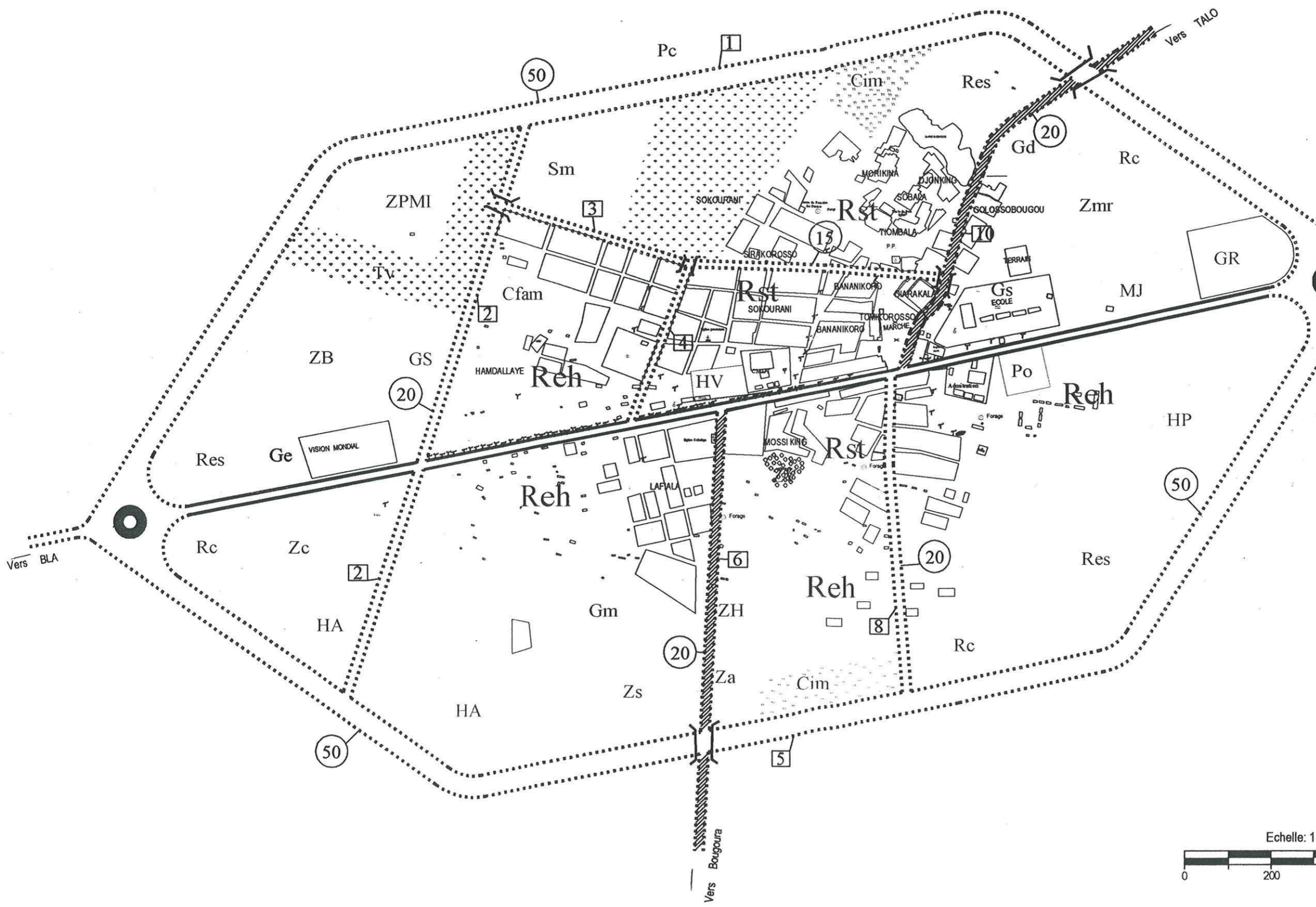
- Ⓐ Numero de collecteur
- Collecteur Naturel à aménager
- - - Collecteur Secondaire à créer
- Collecteur Principal à créer
- Collecteur artificiel à aménager
- Sens d'écoulement des eaux
- ▨ Mare à aménager
- || Ouvrage D'art
- ⊗ dépôt de transit








Echelle: 1 / 50006

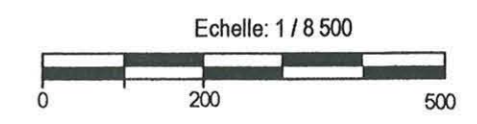


Novembre 2006

PROPOSITION VOIRIE 04

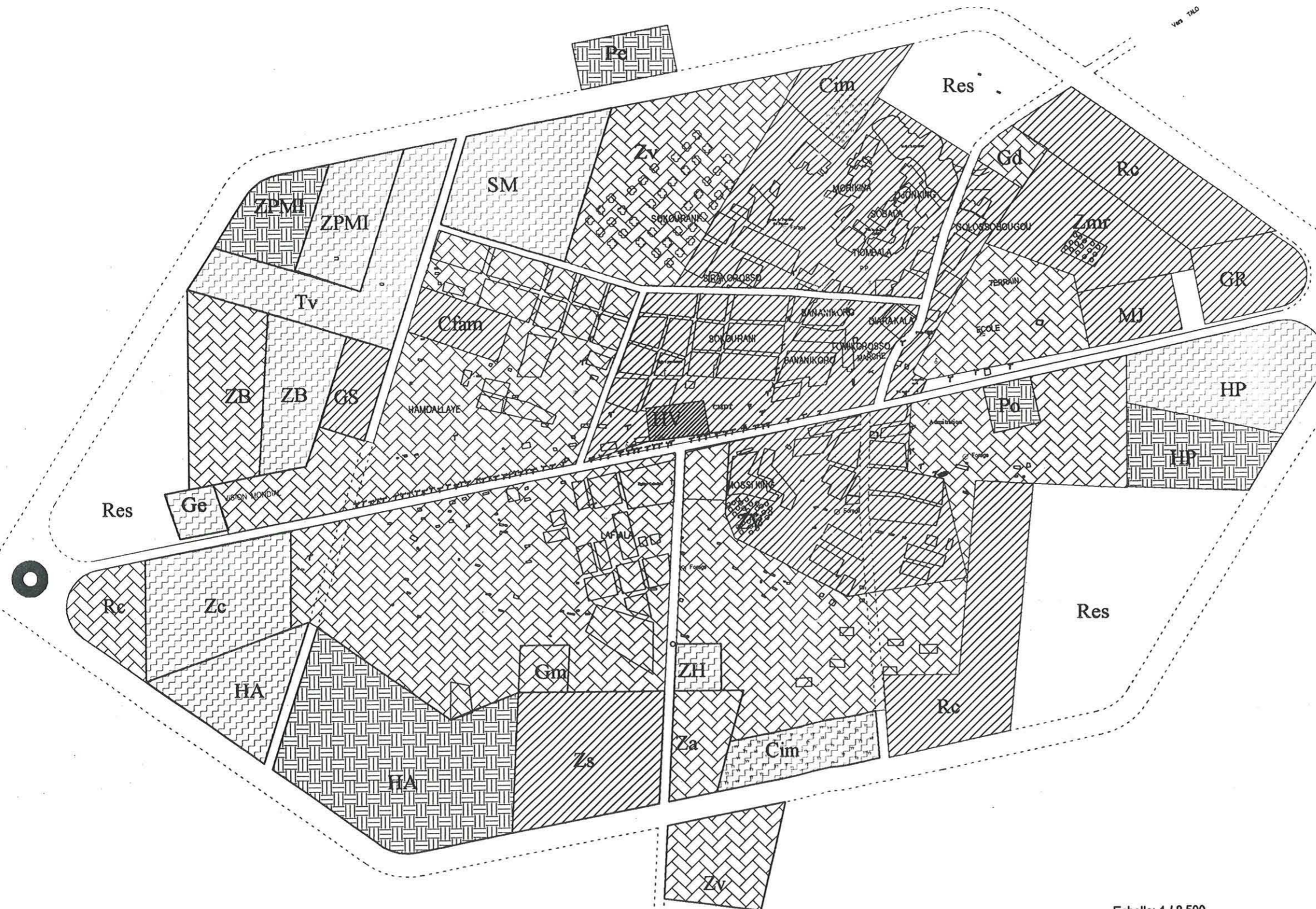


- LEGENDE:
-  RN6 (Route Nationale numero 6)
 -  Voie à créer
 -  Voie à Aménager
 -  Emprise de voies
 -  Numero de voies
 -  Rond point
 -  Ouvrage D'art

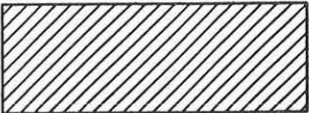
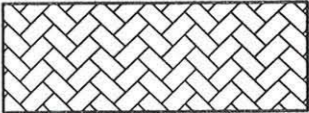

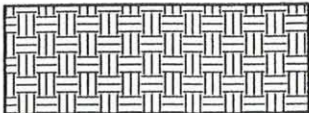


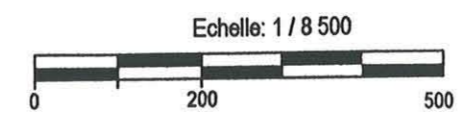
Novembre 2006

PROPOSITION PHASAGE 05



LEGENDE:

-  1ère phase 2007 - 2011
-  2é phase 2012 - 2016
-  3é phase 2017 - 2021
-  4é phase 2022 - 2026



Novembre 2006

CONSTAT DECOUPAGE EN QUARTIER 01



LEGENDE:

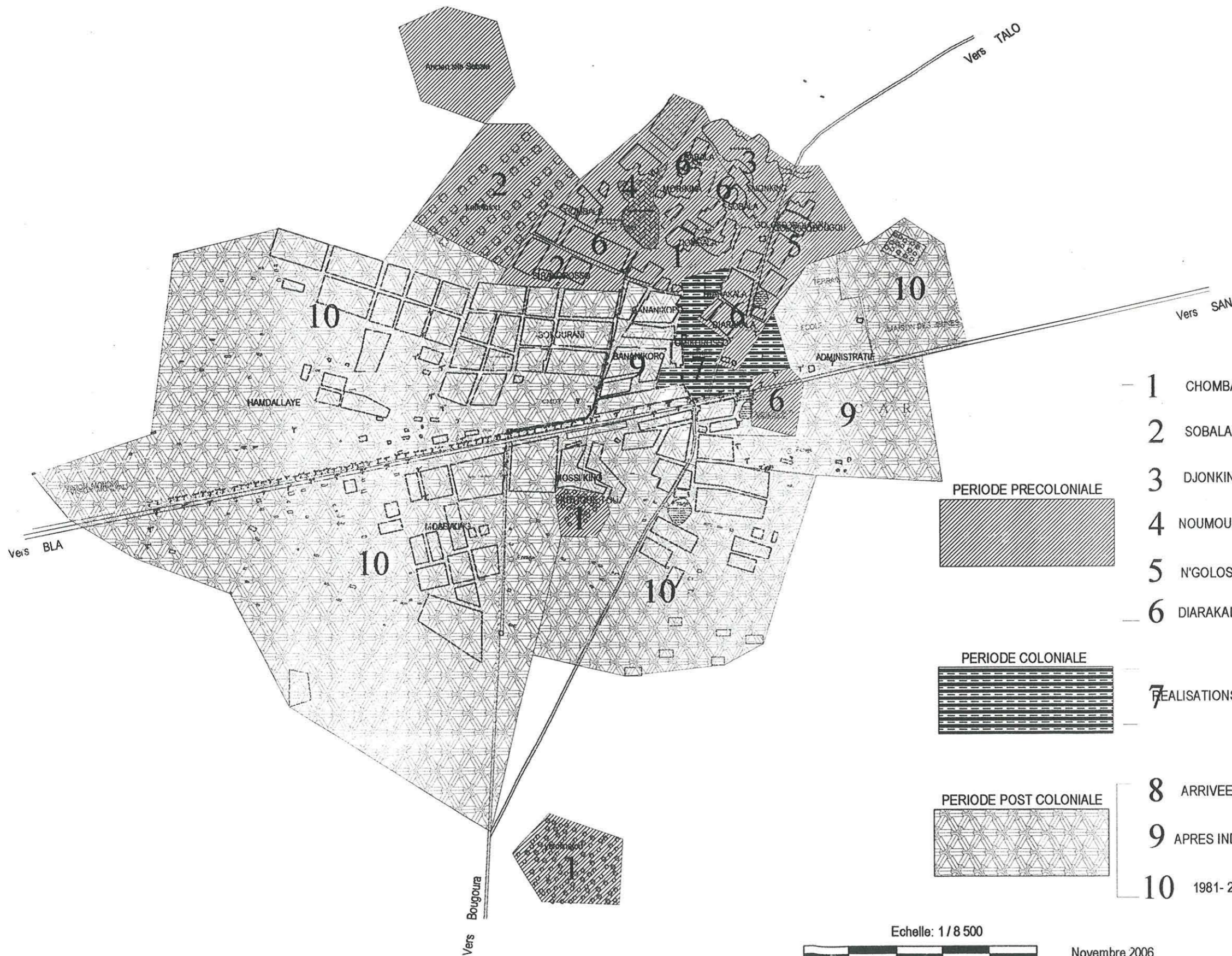
- | | | |
|--|----|------------------------|
| | 1 | CHOMBALA |
| | 2 | DJONKINA |
| | 3 | NGOLOSOBOUGOU |
| | 4 | SOBALA |
| | 5 | MORIKINA |
| | 6 | NOUMOUNA |
| | 7 | SOKOURANI |
| | 8 | SIRAKOROSSO |
| | 9 | TOMIKOROSSO |
| | 10 | HAMDALLAYE |
| | 11 | LAFIALA |
| | 12 | MOSSIKING |
| | 13 | DJARAKALA |
| | 14 | BANANIKORO |
| | 15 | QUARTIER ADMINISTRATIF |

Echelle: 1/8 500



Novembre 2006

CONSTAT EVOLUTION DU SITE 02



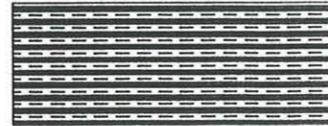
LEGENDE:

- 1 CHOMBALA 1756
- 2 SOBALA SIRAKOROSSO
- 3 DJONKINA
- 4 NOUMOUNA
- 5 N'GOLOSSOBOUGOU
- 6 DIARAKALA - SOKOURANI - MORIKINA
- 7 REALISATIONS DE LA COLONISATION 1930
- 8 ARRIVEE DE L'ADMINISTRATION MALIENNE 1958 - 1960
- 9 APRES INDEPENDANCE 1960 - 1980
- 10 1981- 2006

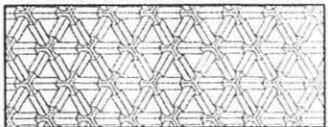
PERIODE PRECOLONIALE



PERIODE COLONIALE



PERIODE POST COLONIALE



Echelle: 1/8 500









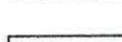
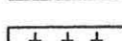








Novembre 2006

CONSTAT EQUIPEMENTS 04

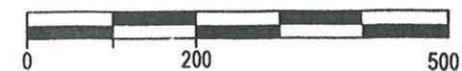
LEGENDE:



-  Bureau et logement sous-préfet
-  SOTELMA
-  Mairie
-  (Bureau, logement, magasin)CMDT
-  World vision
-  CAR
-  Equipements socio-sanitaires
-  Equipements scolaires
-  Cimetière, tombe
-  Mosquée
-  Eglise
-  Marchés
-  Equipements sportifs et culturels
-  Espace vert
-  Ruelle Sacrée
-  Bois Sacré

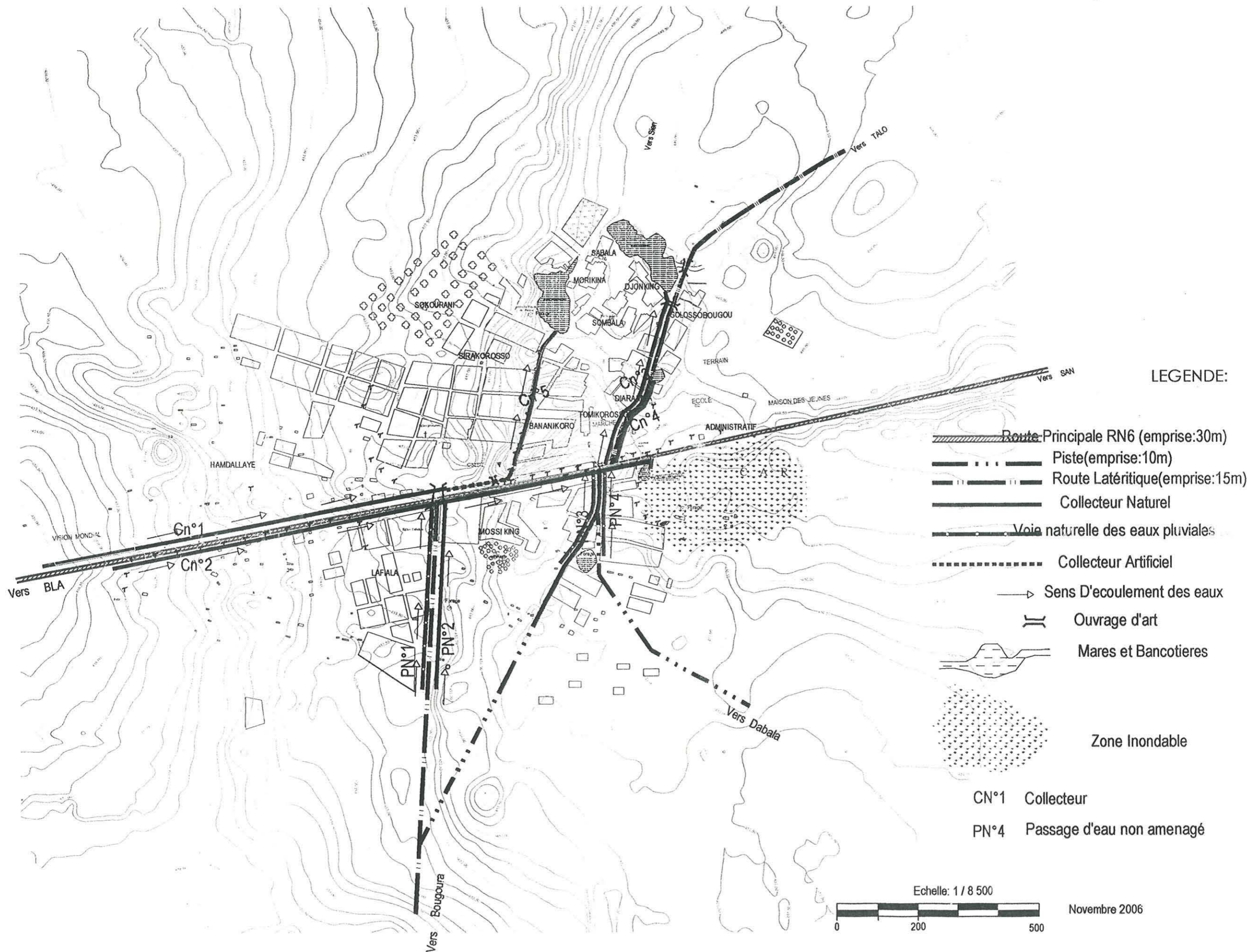


Echelle: 1 / 8 500



Novembre 2006

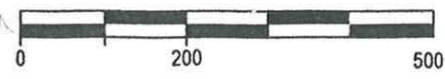
CONSTAT ASSAINISSEMENT VOIRIE 05



LEGENDE:

- Route Principale RN6 (emprise:30m)
- Piste(emprise:10m)
- Route Latéritique(emprise:15m)
- Collecteur Naturel
- Voie naturelle des eaux pluviales
- Collecteur Artificiel
- Sens D'écoulement des eaux
- Ouvrage d'art
- Mares et Bancotieres
- Zone Inondable
- CN°1** Collecteur
- PN°4** Passage d'eau non aménagé

Echelle: 1 / 8 500









Novembre 2006

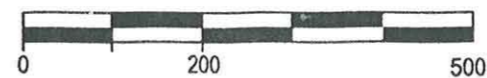
CONSTAT RESEAUX DIVERS 06



LEGENDE:

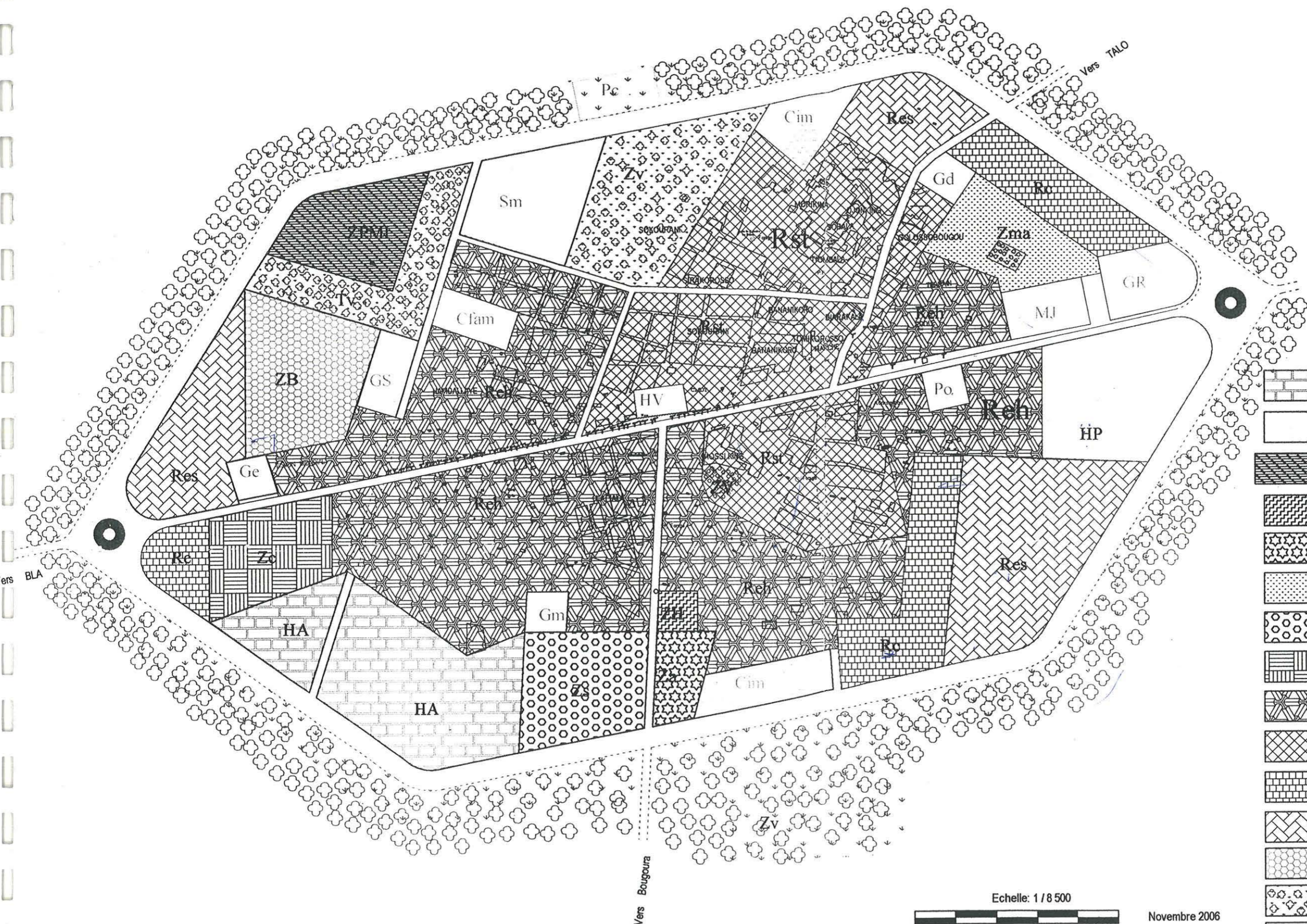
-  SOTELMA
-  RADIO
-  FORAGE
-  FONTAINE
-  LIGNE ELECTRIQUE
-  LIGNE TELEPHONIQUE

Echelle: 1 / 8 500

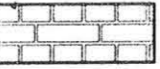

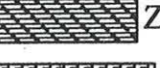


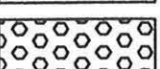






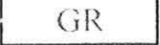



Novembre 2006

PROPOSITION ZONAGE 01



LEGENDE:

-  HA Habitat Administré
-  HP Habitat Planifié
-  ZPMI Zone de Petites et Moyennes Industries
-  ZH Zone Hotelière
-  ZA Zone artisanale
-  ZMa Zone maraichère
-  ZS Zone scolaire
-  ZC Zone commerciale
-  Reh Zone à Rehabilitier
-  Rst Zone à Restructurer
-  Rc Zone de Recasement
-  Res Reserves Foncières
-  ZB Zone de Bureaux
-  ZV Zone verte
- GR Equipements

Echelle: 1 / 8 500



Novembre 2006

